PRIVATISATION
DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

RAPPORT D'ÉTAPE 1986-1988

Ministre délégué aux Finances
et à la Privatisation

Octobre 1988

Québec

Réalisation et distribution:
Cabinet du Ministre délégué aux
Finances et à la Privatisation

(418) 643-8574

Also available in English

Graphisme de la couverture:
Communication Francine Bouchard

© Gouvernement du Québec
Dépôt légal - 4e trimestre 1988
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-18971-X

En se dotant en début de mandat d'une politique de réorientation et de privatisation des sociétés d'État, le gouvernement actuel démontrait sa volonté d'effectuer le virage qui lui avait été demandé par la population en décembre 1985.

Cette volonté de changement impliquait une nouvelle approche concernant le rôle économique de l'État. Ce dernier devait intervenir comme catalyseur plutôt qu'entrepreneur, avec pour fonction première de créer les conditions propices au développement de l'entrepreneurship et des initiatives privées, favorisant ainsi la croissance économique. Cette nouvelle politique s'inspirait de la réalité économique du Québec des années 80. En effet, la remise en question des sociétés d'État opérant dans le secteur commercial et industriel ne se voulait pas un désaveu des efforts collectifs des Québécois depuis la Révolution tranquille pour contrôler leur économie. Bien au contraire, cette politique prenait acte des succès dans la mise sur pied et le développement de nombreuses entreprises de chez nous.

C'est dans cette optique que le gouvernement du Québec a entrepris il y a plus de deux ans un programme de privatisation des sociétés d'État dont la maîtrise d'oeuvre m'a été confiée.

Le présent rapport d'étape témoigne de la réalisation d'une partie importante du plan d'action cohérent que le gouvernement du Québec s'est donné touchant les sociétés d'État à caractère commercial et industriel. Cette politique est la réponse d'un gouvernement responsable, soucieux de l'utilisation rationnelle des deniers publics ainsi que du développement économique de notre province.

PRÉFACE

A la lecture de ce document, l'on pourra constater que les 21 privatisations effectuées depuis mars 1986 ont eu un impact très important sur l'assainissement des finances publiques du Québec. Pour en mesurer l'ampleur, il faut noter que la valeur obtenue par l'État lors de ces opérations de privatisation s'élève à près **d'un milliard de dollars.** Cette contribution du programme de privatisation au redressement des finances publiques du Québec a d'ailleurs été soulignée par le ministre des Finances, monsieur Gérard D. Levesque, dans le Discours sur le budget qu'il a présenté le 12 mai 1988.

Mais les réalisations du programme de privatisation ont eu un impact tout aussi important de par leur action structurante sur l'économie du Québec. En effet, le développement de l'entrepreneurship et de l'emploi a été particulièrement favorisé et de nombreuses initiatives du secteur privé ou du milieu, surtout en régions, ont pu s'exprimer pleinement à travers les opérations de privatisation. A titre d'exemple, il faut mentionner la privatisation de Madelipêche Inc. aux Iles-de-la-Madeleine ainsi que celles de Cambior Inc. et de La société minière Louvem Inc. en Abitibi. Dans chacun des cas, la remise au secteur privé de ces sociétés a nettement favorisé la relance des régions concernées.

Ces résultats ont pu être obtenus, j'aimerais le souligner, grâce notamment à la coopération efficace et soutenue de mes collègues, les ministres impliqués dans chacune des opérations de privatisation. En outre, le professionnalisme démontré par les fonctionnaires du gouvernement du Québec ainsi que par les dirigeants des sociétés d'État concernées a aussi contribué grandement au succès de ces opérations.

Enfin, faut-il le préciser, il était important de clarifier l'orientation et la mission des sociétés que le gouvernement désirait conserver. En effet, la réorientation de la mission de certaines sociétés d'État constituait un volet significatif de la politique dite de privatisation. Le nouveau rôle catalyseur de l'économie que le gouvernement entend donner à l'État s'exprime aussi sur ce plan. La réorientation de SOQUEM (Société québécoise d'exploration minière) axée sur l'exploration minière et le nouveau rôle de développeur dévolu à la SGF (Société générale de financement) ainsi qu'à Rexfor et à SOQUIA (Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires) en sont de bons exemples. Avec le délestage de certaines sociétés d'État qui ne sont plus à la charge des contribuables et avec la réorientation de celles qui ont été conservées, le gouvernement a établi de meilleures conditions pour le développement économique du Québec.

Après avoir permis à l'État de récupérer une marge de manoeuvre nécessaire pour assumer ses responsabilités sociales, l'actuel gouvernement du Québec entend poursuivre sa politique de réorientation et de privatisation des sociétés d'État afin d'atteindre le but auquel une majorité de Québécois aspirent: assurer la force et la compétitivité de l'économie du Québec.

Le ministre délégué aux Finances
et à la Privatisation,

Pierre Fortier

PREFACE 3

INTRODUCTION 9

CHAPITRE I: UNE CONTRIBUTION MAJEURE A L'ASSAINISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES 17

1.1 1985: État de la situation 19

1.2 Les 21 privatisations réalisées 20

1.3 La valeur des transactions 20

1.4 Les effets récurrents 20

1.5 L'utilisation de la valeur globale des transactions...... 23

1.6 Le portefeuille-actions des sociétés d'État 26

1.7 Le redressement de la situation financière des sociétés d'État 27

CHAPITRE II: L'IMPACT SUR LA STRUCTURE ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC 29

2.1 La maturité du secteur privé au Québec 31

2.2 Un catalyseur pour le développement de l'entrepreneurship 33

- Les types d'acheteurs 33

- Les entreprises québécoises favorisées 34

2.3 Un appui au développement régional 37

- Abitibi: Cambior Inc., La société minière Louvem Inc. et Panofor Inc. 38
- Iles-de-la-Madeleine: Madelipêche Inc. et Mines Seleine Inc. 42
- Région de l'Amiante 43
- Côte-Nord: Scierie des Outardes Enr. 46
- Québecair 47

CHAPITRE III: RÉORIENTATION DE SOCIÉTÉS D'ÉTAT: POUR CONTRIBUER DAVANTAGE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC **51**

3.1 *Le rôle économique de l'État à travers les sociétés d'État* 53

3.2 *SOQUEM* 55

3.3 *Société générale de financement* 59

3.4 *Rexfor* 62

3.5 *SOQUIA* 68

3.6 *SOQUIP* 72

CONCLUSION **75**

ANNEXES **79**

Annexe 1: *Démarche type de privatisation d'une société d'État*

Annexe 2: *Entreprises du gouvernement du Québec au 31 mars 1985*

Annexe 3: *Entreprises du gouvernement du Québec au 31 mars 1988*

Annexe 4: *Valeur des transactions de privatisation*

Annexe 5: *Utilisation des sommes ou valeurs reçues et à recevoir*

Annexe 6: *Investissements des sociétés d'État*

INTRODUCTION

Au cours des deux dernières années, le gouvernement du Québec a procédé à 21 opérations de privatisation. Ces opérations ont été réalisées dans le cadre de la politique de réorientation et de privatisation des sociétés d'État que s'est donnée le gouvernement du Québec.

Rappelons qu'en février 1986, le Ministre délégué aux Finances et à la Privatisation a rendu public un document traçant les orientations et la base des actions que le gouvernement entendait prendre dans sa politique de réorientation et de privatisation de sociétés d'État, telle qu'approuvée par le Conseil des ministres*.

Le document Privatisation de sociétés d'État: Orientations et perspectives proposait une nouvelle approche du rôle économique de l'État qui encourageait la privatisation de sociétés d'État oeuvrant dans le secteur commercial et industriel afin de les rendre plus efficientes et de leur permettre de s'adapter encore plus rapidement aux mutations de l'économie internationale.

Mais, au-delà de l'intention immédiate de retourner au secteur privé des activités qui pouvaient y être entreprises de façon plus efficace, la privatisation visait aussi des objectifs structurels devant améliorer et renforcer les secteurs-clés de l'économie du Québec. Il s'agissait essentiellement de poursuivre trois objectifs fondamentaux:

- Arrêter l'hémorragie des fonds publics dans le cas de certaines sociétés d'État, dans l'optique de l'assainissement des finances publiques;

---

* Décision n° 86-19 du 4 février 1986

- Renforcer la structure industrielle du Québec en misant sur l'entrepreneurship et le dynamisme du secteur privé québécois;

- Réorienter la mission de certaines sociétés d'État qui avaient rempli leur mandat initial.

Afin d'encadrer la démarche et le processus de privatisation, le document énonçait six principes directeurs:

- Le premier principe: **une plus grande place au secteur privé**

  Le gouvernement jugeait et est toujours d'avis que la production commerciale de biens et services dans l'économie québécoise est du ressort du secteur privé, sauf en des circonstances exceptionnelles justifiées par l'intérêt public. L'émergence d'une classe d'entrepreneurship québécois permet d'ailleurs de miser sur cette nouvelle dynamique.

- Le deuxième principe: **l'objectif structurel a priorité sur l'objectif financier**

  La privatisation n'est pas une fin en soi. Lorsqu'elle s'impose, elle doit viser avant tout à renforcer la structure économique du Québec tout en assurant la présence québécoise dans les secteurs-clés de l'économie. La réalisation d'une juste valeur pour les actifs ainsi transférés doit être également considérée.

- Le troisième principe: **une approche pragmatique**

  La privatisation doit se faire de façon pragmatique, cas par cas, et peut emprunter des voies multiples selon les conditions spécifiques d'une société et de son industrie.

- Le quatrième principe: **des règles reconnues**

  La privatisation est un processus public qui doit répondre aux normes d'équité et de divulgation s'appliquant aux compagnies publiques.

- Le cinquième principe vise **un traitement équitable**

  En effet, le gouvernement doit s'assurer que, dans le cadre des rationalisations qui pourraient s'imposer, les employés, les communautés et, le cas échéant, les fournisseurs soient traités équitablement.

- Le sixième principe: **des concurrents loyaux et performants**

  Les sociétés d'État appelées à maintenir leur statut devront accomplir leur mission dans le cadre de critères rigoureux de performance et de règles strictes qui viseront à en faire des concurrents loyaux sur le marché.

L'application de ces six principes définit une opération intégrée malgré la très grande diversité des sociétés d'État. Quant à la démarche de privatisation, le Ministre délégué aux Finances et à la Privatisation, en collaboration avec les ministres de tutelle des sociétés d'État, dans le cadre d'un comité conjoint et assisté d'un comité aviseur et d'un groupe de travail, a dirigé l'exercice de privatisation caractérisé par deux phases distinctes (Annexe 1):

- **L'examen des options stratégiques:** il s'agit de déterminer s'il y a lieu de privatiser la société d'État, de modifier son statut, de réorienter ses activités ou de maintenir le statu quo.

La réalisation: une des trois formules suivantes peut être envisagée pour une société d'État: la privatisation en tout ou en partie, la réorganisation suivie de la privatisation et la réorientation.

Le programme de privatisation du gouvernement du Québec ainsi défini a été centré prioritairement sur les sociétés d'État oeuvrant dans le secteur commercial et industriel, à l'exclusion d'Hydro-Québec et de Loto-Québec. Les sociétés d'État visées à l'intérieur du programme étaient:

- Madelipêche Inc.;
- Rexfor;
- RSQ (Raffinerie de sucre du Québec);
- SAQ (Société des alcools du Québec);
- SDBJ (Société de développement de la baie James);
- SÉPAQ (Société des établissements de plein air du Québec);
- SGF (Société générale de financement);
- Sidbec;
- SNA (Société nationale de l'amiante);
- SOQUEM (Société québécoise d'exploration minière);
- SOQUIA (Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires);

- SOQUIP (Société québécoise d'initiatives pétrolières);

- SQT (Société québécoise des transports) - Québecair.

Chaque société devait faire l'objet d'une étude cas par cas. Simultanément à la mise en oeuvre de cette politique de réorientation et de privatisation des sociétés d'État, un comité aviseur sur la privatisation* recevait du Premier Ministre du Québec en janvier 1986 le mandat d'assister le Ministre délégué aux Finances et à la Privatisation dans sa révision du rôle et des mandats de chacune des sociétés d'État du gouvernement du Québec.

Le 2 juillet 1986, le Comité aviseur sur la privatisation rendait public son rapport intitulé De la Révolution tranquille... à l'an deux mille. Ce rapport formulait des recommandations qui peuvent se résumer en trois volets. En premier lieu, le Comité recommandait le retrait du gouvernement des secteurs d'activités commerciales et industrielles. D'autre part, il recommandait qu'un processus formel de réexamen du statut des sept monopoles publics soit amorcé. Enfin, dans le secteur des activités subventionnées par le gouvernement et où se sont multipliées les sociétés, le Comité recommandait l'utilisation d'alternatives au modèle de société d'État.

Ce rapport contient plusieurs points d'intérêt et propose notamment quelques analyses pertinentes quant à la problématique des sociétés

---

* Le Comité aviseur sur la privatisation était formé de madame Diane Marcelin-Laurin et de messieurs Roger Beaulieu, Marcel Bélanger, Claude Castonguay, J.V. Raymond Cyr et Herbert E. Siblin, tandis que messieurs Marcel Côté et Claude Séguin agissaient à titre de secrétaires du Comité.

d'État au Québec. Le rapport du Comité aviseur a ainsi permis d'alimenter le débat public sur cet important sujet. Soulignons que les privatisations effectuées depuis mars 1986 par le gouvernement l'ont été dans le cadre de la politique présentée en février 1986 et dont les objectifs et principes directeurs ont été exposés dans les pages précédentes.

C'est donc dans la perspective de la politique gouvernementale que sont présentées les 21 privatisations dans ce présent document qui entend souligner l'apport de la privatisation au redressement et à l'assainissement des finances publiques et au renforcement de la structure économique du Québec.

CHAPITRE I

1.1 1985: État de la situation

Dans le document Privatisation de sociétés d'État: Orientations et perspectives, la situation financière au 31 mars 1985 des 15 sociétés d'État à vocation commerciale et industrielle révélait que l'avoir du gouvernement (placements et excédents accumulés) dans ces sociétés s'établissait à plus de 7 milliards de dollars et leurs dettes à long terme dépassaient 19 milliards de dollars (Annexe 2). On notait cependant que l'excédent accumulé net qui se chiffrait au 31 mars 1985 à 1,2 milliard de dollars se transformait en déficit accumulé d'environ 900 millions de dollars, si l'on excluait les résultats d'Hydro-Québec.

Quant à la rentabilité des sociétés d'État en 1985, on remarquait que celles-ci avaient montré un revenu total de près de 8 milliards de dollars et un bénéfice net de 319 millions de dollars, soit une marge bénéficiaire de 4%. Cependant, en excluant Hydro-Québec qui est un monopole naturel, tout en conservant les deux monopoles fiscaux (SAQ et Loto-Québec), les données étaient respectivement de 3,4 milliards et 18,5 millions de dollars, soit une marge bénéficiaire de 0,5%. On constatait aussi que Sidbec, la SNA et la SDBJ avaient accumulé ensemble, à cette date, plus d'un milliard de dollars en pertes nettes.

Enfin, parmi les 15 sociétés d'État figurant à l'Annexe 2, sept d'entre elles avaient connu un profit et sept un déficit, alors que la SÉPAQ, qui venait d'être créée, n'avait pas encore terminé sa première année financière le 31 mars 1985.

1.2 Les 21 privatisations réalisées

Depuis mars 1986, le gouvernement du Québec a réalisé et supervisé 21 opérations de privatisation de sociétés d'État, soit en totalité, soit partiellement. Ces privatisations se concentrent au sein de 9 sociétés d'État. Le Tableau 1 dresse un portrait d'ensemble de ces opérations.

1.3 La valeur des transactions

La valeur globale de ces 21 transactions s'établit à **997,1 millions de dollars.** Cette valeur globale se définit comme la somme des montants payés comptant ou sous forme d'actions, des dettes assumées par les acquéreurs et des soldes de prix de vente.

Ainsi, cela inclut la valeur boursière à la transaction des actions ordinaires qui ont été remises en contrepartie d'éléments d'actif cédés. Ces titres boursiers sont les 7 millions d'actions ordinaires de Cambior Inc. détenues par SOQUEM et les 8 millions d'actions ordinaires de Sceptre Resources Ltd., propriété de SOQUIP.

L'Annexe 4 illustre de façon détaillée les diverses composantes de la valeur globale obtenue par l'État lors de ces opérations de privatisation.

1.4 Les effets récurrents

La privatisation de plusieurs "canards boiteux" a joué un rôle important dans la diminution des déficits du gouvernement du Québec. On sait que les résultats des sociétés d'État sont consolidés aux états financiers du gouvernement. Les placements en

Tableau 1

LES PRIVATISATIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

(Mars 1986 - Mars 1988)

SOCIÉTÉ D'ÉTAT	TRANSACTION	DATE DE CLOTURE
RSQ	Vente des actions à Sucre Lantic Ltée	18 septembre 1986
SOQUEM		
. Cambior Inc.	Vente d'éléments d'actif à Cambior Inc. suivie d'une émission publique d'actions	14 août 1986
. La société minière Louvem Inc.	Vente des actions (22%) à Ressources Sainte-Geneviève Ltée	5 novembre 1987
. Mines Seleine Inc.	Vente des actions à la Société canadienne de sel Ltée	29 avril 1988
SQT (Québecair)	Vente des actions aux actionnaires de Nordair-Métro	1er septembre 1987
SGF (Donohue Inc.)	Vente des actions (56%) à Mircor (détenues à 51% par Québecor Inc.)	7 juillet 1987
SOQUIP		
. SOQUIP-Alberta	Vente d'éléments d'actif à Sceptre Resources Ltd.	23 décembre 1987
SOQUIA		
. Provigo Inc.	Vente des actions (6,7%) à Unigesco Inc.	17 mars 1986
. J.E. Landry Inc.	Vente des actions (42%) à Provigo Inc.	19 janvier 1987
. Pêches Nordiques Inc.	Vente des actions (92%) à Fruits de mer de l'Est du Québec Ltée	4 mars 1987
. Société des pêches de Newport Inc.	Vente des actions (39%) aux pêcheurs	8 février 1988

Tableau 1 (suite)

LES PRIVATISATIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

(Mars 1986 - Mars 1988)

SOCIÉTÉ D'ÉTAT	TRANSACTION	DATE DE CLOTURE
MADELIPÊCHE INC.		
. Madelipêche Inc.	Vente des actions au Groupe Delaney	19 novembre 1987
. Crustacés-des-Iles Inc.	Vente des actions et éléments d'actif au Groupe Delaney	31 décembre 1987
. Grande-Entrée	Vente d'éléments d'actif appartenant à Crustacés-des-Iles Inc. au Groupe Hubert	14 août 1987
SNA		
. Distex-SNA Inc.	Vente des actions (50%) à Echlin Inc.	17 juillet 1986
. Lupel-SNA Inc.	Vente des actions (100%) à Cascades Inc.	30 juillet 1986
. Filaq-SNA Inc.	Vente des actions (66,7%) à Industries 3-R Inc.	10 février 1988
. Industries 3-R Inc.	Rachat des actions (30%) par Industries 3-R Inc.	10 février 1988
REXFOR		
. Cascades Inc.	Vente des actions (30%) de Papier Cascades (Cabano) Inc. à Cascades Inc.	31 août 1987
. Panofor Inc.	Vente d'éléments d'actif à Normick-Perron Inc. par Forpan Inc. [détenus à 33 1/3% par Rexfor, 33 1/3% par SDI et 33 1/3% par Uniboard du Canada Inc. (Kunz)]	29 octobre 1987
. Scierie des Outardes Enr.	Vente des actions (60%) à la Compagnie de papier Québec et Ontario Ltée	31 mars 1988

SOURCE: Ministère des Finances du Québec

actions du gouvernement dans ses entreprises sont comptabilisés selon leur "valeur de consolidation". La valeur des placements est ainsi modifiée chaque année afin de refléter les profits et pertes réalisés par les sociétés d'État.

Le processus de privatisation a donc eu un impact direct sur les équilibres financiers du gouvernement. Il est clair que les 21 opérations de privatisation ont permis un redressement important de la situation financière du gouvernement puisque ces dernières encouraient des déficits chroniques année après année.

Avec les opérations de privatisation, le gouvernement du Québec s'est délesté d'un certain nombre de "canards boiteux". Ces entreprises, dont les déficits n'avaient de remarquable que leur régularité, exerçaient une pression indue sur la situation financière de l'État. Que ce soit par la consolidation de leurs pertes aux résultats budgétaires, leurs besoins financiers que devait combler le gouvernement ou par les garanties relatives à leurs dettes, l'impact était ressenti avec de plus en plus d'acuité. Au chapitre des pertes annuelles, le Tableau 2 indique l'ampleur des résultats puisque certaines sociétés d'État provoquaient d'une façon régulière des pertes annuelles de l'ordre de 67 millions de dollars.

1.5 L'utilisation de la valeur globale des transactions

D'une valeur globale de 997,1 millions de dollars, le gouvernement et les sociétés d'État ont reçu ou recevront l'équivalent de 880,98 millions de dollars puisque les acquéreurs ont assumé des dettes d'une valeur de 116,12 millions de dollars. Le gouvernement et les sociétés d'État ont recyclé le fruit des privatisations de **cinq manières**.

Tableau 2

RÉSULTATS DE CERTAINES SOCIÉTÉS D'ÉTAT OU DE LEURS FILIALES

(en millions de dollars)

SOCIÉTÉ D'ÉTAT OU FILIALE	PERTES ACCUMULÉES AU MOMENT DE LA TRANSACTION	ÉLIMINATION DE DÉFICITS ANNUELS	DÉTAILS
RSQ	46,1	14,1	Aux pertes annuelles d'opérations, on inclut 3,0 millions de dollars de déficit du régime d'assurance stabilisation des revenus des producteurs de betteraves
Mines Seleine Inc.	75,1	13,8	Incluant les frais financiers éliminés par le produit de la vente des éléments d'actif à Cambior Inc.
Québecair	75,4	10,0	
Madelipêche Inc.	11,2	4,6	Incluant la filiale Crustacés-des-Iles Inc.
SOQUIP-Alberta	42,8	22,7	
Scierie des Outardes Enr.	24,6	1,4	
TOTAL	275,2	66,6	

SOURCE: Ministère des Finances du Québec

- Deux sociétés, SOQUEM et SOQUIP ont conservé dans leur portefeuille les actions ordinaires reçues. D'une valeur de 110 millions de dollars à l'émission, ces actions ont, à la fin d'août 1988, une valeur boursière d'environ 137 millions de dollars.

- Les sociétés d'État ont conservé des sommes totalisant 177,88 millions de dollars qui serviront à financer de nouveaux projets dans le cadre de leur mandat et contribueront ainsi au développement économique du Québec.

- Une somme de 102,9 millions de dollars aura été versée au fonds consolidé du revenu. Cette somme aura permis au gouvernement de recouvrer une partie des sommes investies dans ses sociétés d'État.

- Un montant de 345,9 millions de dollars a servi au remboursement de dettes encourues par les sociétés d'État. Les principales dettes concernaient SOQUIP-Alberta, Mines Seleine Inc. et la RSQ.

- Finalement, l'État a partagé avec les actionnaires minoritaires de Dofor Inc. le fruit de la transaction Donohue Inc. A noter que ce rachat des minoritaires (144,3 millions de dollars) incluait aussi la participation de Dofor Inc. dans Domtar Inc. Ainsi, la SGF se retrouve maintenant propriétaire unique d'un bloc d'actions ordinaires représentant 28% de Domtar Inc. (via sa filiale en propriété exclusive, Dofor Inc.).

L'Annexe 5 montre l'utilisation des sommes ou valeurs reçues et à recevoir des opérations de privatisation.

1.6 Le portefeuille-actions des sociétés d'État

Les opérations de privatisation ont permis aux sociétés d'État d'acquérir des participations importantes dans deux sociétés dont les titres sont transigés en bourse.

SOQUEM, par la privatisation de ses principaux éléments d'actif aurifère a reçu 7 millions d'actions ordinaires de Cambior Inc. (31% des actions émises et en circulation au moment de la transaction). Un million de ces actions peuvent être rachetées par des détenteurs de bons de souscription. Le cours d'exercice est de 12,50 $ l'action, et ce, jusqu'au 15 janvier 1990. Les autres actions ordinaires pourraient être vendues librement sur les marchés boursiers.

De son côté, SOQUIP a reçu 8 millions d'actions ordinaires de Sceptre Resources Ltd. (14% des actions émises et en circulation). Une clause prévoit l'octroi d'un autre bloc de 5 millions d'actions ordinaires de Sceptre Resources Ltd. advenant l'atteinte de certains résultats.

Ces deux nouveaux placements majeurs s'ajoutent à ceux de Domtar Inc. (28%, 2,4 millions d'actions ordinaires), de Noverco Inc. (15,5%, 8 millions d'actions ordinaires) et de Tembec Inc. (19,8%, 2,6 millions d'actions ordinaires) détenues respectivement par la SGF, SOQUIP et Rexfor.

Outre ces placements boursiers importants, l'on doit considérer tous les placements des sociétés d'État dans les filiales et les actions ordinaires et privilégiées transigées ou non sur un marché organisé.

1.7 Le redressement de la situation financière des sociétés d'État

En définitive, les gestes posés par le gouvernement du Québec dans le cadre de sa politique de réorientation et de privatisation auront permis, en l'espace de deux ans, un net redressement de la situation financière des sociétés d'État opérant dans le secteur industriel et commercial.

En effet, les données financières au 31 mars 1988 montrent que le bénéfice net de l'ensemble des sociétés d'État à vocation industrielle et commerciale a presque quintuplé par rapport à 1985, passant de 319 millions à 1,44 milliard de dollars (Annexe 3).

Avec des revenus totalisant 8,8 milliards de dollars, l'ensemble de ces sociétés d'État ont pu réaliser en 1988 une marge bénéficiaire de 16%, soit une progression très sensible comparativement à 1985 (4%). En excluant Hydro-Québec, les revenus et le bénéfice net des sociétés d'État à vocation industrielle et commerciale s'élèvent respectivement à 3,7 milliards et 935 millions de dollars en 1988, pour une marge bénéficiaire d'environ 25% (0,5% en 1985).

D'autre part, l'excédent net accumulé au 31 mars 1988 se chiffrait à 2,3 milliards de dollars, comparativement à 1,2 milliard de dollars en 1985. Il faut noter cependant que le déficit accumulé pour Sidbec et la SNA s'élève encore de manière importante à 760 millions et 298 millions de dollars respectivement.

Enfin, sur les 13 sociétés d'État figurant à l'Annexe 3, neuf ont réalisé en 1988 un bénéfice et seulement quatre un déficit, ce qui représente une amélioration certaine par rapport à 1985 alors que sept sociétés d'État affichaient un déficit.

CHAPITRE II

2.1 La maturité du secteur privé au Québec

Il y a 30 ans, les francophones étaient grandement sous-représentés dans le milieu des affaires au Québec. Quand, au début des années 60 et de la Révolution tranquille, les francophones ont décidé d'occuper l'espace économique au Québec, un consensus s'est dégagé pour utiliser le levier de l'État pour atteindre cet objectif. Dans cette perspective, les sociétés d'État ont été un des instruments privilégiés par les gouvernements qui se sont succédés afin de:

- Promouvoir l'entrepreneurship au Québec et l'émergence d'une classe de gens d'affaires francophones qualifiés;

- Stimuler le développement ou la transformation des ressources naturelles;

- Tisser une structure industrielle concurrentielle; et

- Suppléer à une carence de capital autochtone dans des secteurs industriels importants.

La société québécoise d'aujourd'hui reflète le rattrapage considérable qui s'est opéré depuis le début des années 60. Le Québec a pris en main le développement de ses richesses naturelles, tant minières, forestières qu'agricoles.

De plus, le Québec a vu l'émergence d'une importante classe d'hommes et de femmes d'affaires compétents et dynamiques. Les gens d'affaires sont en mesure, dans une large proportion, de prendre les commandes de l'économie québécoise. Le nombre croissant d'entreprises québécoises qui s'imposent sur les marchés, tant nationaux qu'internationaux, le démontre suffisamment.

L'entrepreneurship au Québec est en pleine croissance alors qu'on observe une croissance sensible du nombre de PME depuis le début des années 80. Le nombre d'incorporations de PME par tranche de 10 000 habitants est en effet passé de 29,5 en 1977 à 66 en 1988. De plus, une masse de plus en plus importante de capitaux est maintenant rendue disponible grâce au dynamisme croissant des institutions financières du Québec.

Le secteur privé est donc en mesure de prendre le relais de l'État dans des secteurs où sa présence n'est plus autant justifiée ou nécessaire qu'il y a 25 ans. Lorsque le gouvernement actuel assuma le pouvoir en décembre 1985, il évalua que, dans un grand nombre de secteurs, les sociétés d'État avaient rempli la mission qui leur avait été assignée à l'origine.

En retournant au secteur privé des activités qui peuvent y être entreprises de façon plus efficace, la politique de privatisation du gouvernement du Québec visait prioritairement et vise toujours des objectifs structurants afin d'améliorer et de renforcer les secteurs-clés de l'économie québécoise. Les privatisations réalisées depuis mars 1986 démontrent l'importance de l'impact obtenu sur ce plan.

Dans de nombreux cas, la privatisation a permis le retour au secteur privé des avoirs et activités qui pouvaient être entreprises de façon plus efficace, tout en tenant compte des réalités du marché. Libérées des entraves politiques et bureaucratiques, les entreprises comme Madelipêche Inc. et Québecair en sont la démonstration.

Cette dernière société, opérant maintenant sous le nom d'Inter-Canadien, connaît un redressement contrastant avec la situation qui

prévalait avant sa privatisation. Avec les nouveaux propriétaires, les actionnaires de Nordair-Métro, cette entreprise affichait déjà des bénéfices pour l'année 1987. Le service en régions a été amélioré, notamment avec des coûts moindres pour la clientèle. Ces résultats sont d'autant plus remarquables qu'ils ont été atteints dans un contexte de plus forte concurrence.

D'autre part, la privatisation a permis d'encourager la population du Québec à devenir actionnaire d'une entreprise minière très importante pour l'Abitibi: Cambior Inc.

En somme, la politique mise en oeuvre par le gouvernement du Québec a permis aux entreprises québécoises privatisées d'innover davantage, de s'adapter plus rapidement aux changements, de commercialiser leurs produits avec encore plus de dynamisme ou d'exploiter et de transformer les richesses du Québec avec encore plus d'enthousiasme. La nouvelle synergie qui s'est opérée entre ces entreprises et leurs nouveaux propriétaires du secteur privé démontre que la privatisation répond tout simplement au souci d'efficacité économique. Ainsi, la privatisation s'est révélée être un tremplin pour le développement d'entreprises québécoises et pour le développement économique du Québec dans son ensemble.

2.2 Un catalyseur pour le développement de l'entrepreneurship

- Les types d'acheteurs

Les opérations de privatisation ont impliqué quatre types d'acheteurs: des partenaires des sociétés d'État, le milieu ou le public, des entreprises avec lesquelles une intégration était souhaitée et, finalement, des concurrents.

Les partenaires des sociétés d'État ont acheté la part de ces dernières dans les cas des actions de La société minière Louvem Inc., Provigo Inc., la Société des pêches de Newport Inc., Distex-SNA Inc., Lupel-SNA Inc., Filaq-SNA Inc., Industries 3-R Inc., Cascades Inc. et Scierie des Outardes Enr. Malheureusement, malgré le désir du gouvernement, il ne fut pas possible de vendre le bloc d'actions détenues par SOQUIA dans Culinar Inc., à défaut de s'entendre avec le Mouvement Desjardins qui est majoritaire.

Le gouvernement a vendu au public et aux gens du milieu les entreprises Cambior Inc., Madelipêche Inc., Crustacés-des-Iles Inc. et Grande-Entrée.

D'autres ont profité des opérations de privatisation pour intégrer leurs opérations. Ce fut le cas pour SOQUIP-Alberta, J.E. Landry Inc. et Panofor Inc. Par ailleurs, la vente du bloc d'actions de Donohue Inc. a permis à Québecor Inc. d'étendre en amont ses opérations de publication de journaux et de magazines.

Finalement, des concurrents oeuvrant dans le même créneau que certaines sociétés d'État ont acquis ces dernières. Ce fut le cas de Mines Seleine Inc., de Québecair, de la RSQ et de Pêches Nordiques Inc.

- Les entreprises québécoises favorisées

Un des principes de la politique de privatisation a été déterminant dans le choix des acheteurs: l'objectif structurel doit primer sur l'objectif financier. Le respect de ce principe visait essentiellement à renforcer la structure économique du Québec tout en assurant la présence québécoise dans les secteurs-clés de l'économie.

En vertu de ce principe, le gouvernement a donc cherché à privilégier, dans la mesure du possible, des entreprises dont le contrôle est entre les mains des citoyens québécois. C'est ainsi que sur les 21 privatisations réalisées par le gouvernement du Québec, 15 l'ont été au profit d'une entreprise à contrôle québécois, comme l'indique le Tableau 3.

L'objectif structurant de la privatisation a donc pu être largement atteint en favorisant une entreprise à contrôle québécois. Cependant, des motifs structurants ont également guidé le gouvernement dans les privatisations qui ont été faites au profit d'entreprises non québécoises. Le choix de l'acheteur a toujours été fait en fonction d'objectifs structuraux, que l'acheteur soit une entreprise à contrôle québécois ou non. Pour ce faire, le gouvernement a assorti chacune des privatisations d'un certain nombre de conditions que l'acheteur s'est engagé contractuellement à respecter. Parmi les conditions les plus souvent rattachées aux transactions de privatisation, on retrouve:

- La continuité des opérations de la société privatisée pendant un nombre déterminé d'années;

- Le maintien ou la création d'emplois;

- La présentation d'un plan de développement de l'entreprise privatisée et sa réalisation;

- La réalisation d'un investissement majeur;

- Le maintien de la place d'affaires au Québec;

- Des pénalités pour le non-respect des conditions.

Tableau 3

PRIVATISATIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Implications des entreprises à contrôle québécois

ACHETEUR: ENTREPRISE A CONTROLE QUÉBÉCOIS	OPÉRATIONS DE PRIVATISATION
Sucre Lantic Ltée (Steinberg Inc. 50% + 1)	Raffinerie de sucre du Québec
Cambior Inc.	Éléments d'actif de SOQUEM (Cambior Inc.)
Ressources Sainte-Geneviève Ltée	La société minière Louvem Inc.
Actionnaires de Nordair-Métro	Québecair
Mircor (Québecor Inc. à 51%)	Donohue Inc.
Unigesco Inc.	Provigo Inc.
Provigo Inc.	J.E. Landry Inc.
Pêcheurs actionnaires	Société des pêches de Newport Inc.
Groupe Delaney	Madelipêche Inc.
Groupe Delaney	Crustacés-des-Iles Inc.
Groupe Hubert	Grande-Entrée
Cascades Inc.	Lupel-SNA Inc.
Industries 3-R Inc.	Filaq-SNA Inc.
Cascades Inc.	Papiers Cascades (Cabano) Inc.
Normick-Perron Inc.	Panofor Inc.

SOURCE: Ministère des Finances du Québec

En imposant de telles conditions, le gouvernement s'est assuré que chacune des privatisations effectuées puisse avoir le plus d'impact possible sur le renforcement de la structure économique du Québec, notamment sur le plan du développement économique régional.

2.3 Un appui au développement régional

La privatisation a certainement eu un impact significatif sur l'assainissement des finances publiques du Québec. Mais ce qui est encore plus remarquable, c'est l'impact de plus en plus évident de la privatisation sur le développement économique de certaines régions du Québec, car cette politique:

- Permet la consolidation et l'émergence d'entrepreneurs régionaux;

- Assure le développement et la croissance d'entreprises régionales grâce à la nouvelle synergie provoquée par le transfert à un propriétaire du secteur privé;

- Crée des emplois en régions;

- En bout de ligne, appuie la diversification économique dans les régions auparavant mono-industrielles, ce qui assure une économie régionale beaucoup moins vulnérable parce que moins dépendante, et de l'État, et d'une seule activité industrielle.

Les quelques exemples qui suivent rendent compte de cette contribution de la politique de privatisation au développement économique régional.

- **Abitibi: Cambior Inc., La société minière Louvem Inc. et Panofor Inc.**

CAMBIOR INC.:

C'est en avril 1986 que le gouvernement faisait part de sa décision de privatiser partiellement SOQUEM. Il s'agissait en fait de regrouper certains des meilleurs éléments d'actif dans une filiale, en l'occurence Cambior Inc., dont le siège social est à Val-d'Or, et de privatiser cette dernière par la suite. La voie utilisée pour cette privatisation fut le recours à l'épargne publique, émission qui fut complétée en août 1986.

Suite à l'émission publique du mois d'août 1986 (157,5 millions de dollars), Cambior Inc. affichait une excellente situation financière (encaisse de 25 millions de dollars et aucune dette). En contrepartie des éléments d'actif transférés, SOQUEM a reçu 10 millions d'actions privilégiées d'une valeur minimale de 10,00 $ et 7 millions d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 4,00 $. Les actions privilégiées ont été rachetées à leur valeur nominale à la date de clôture pour une somme globale de 100,0 millions de dollars. Cette somme a servi à rembourser les dettes de SOQUEM. Par la suite, Cambior Inc. a renforcé sa position de producteur aurifère par l'acquisition du solde des actions en circulation de Mines Sullivan Inc. et de Ressources Aiguebelle Inc. qui éprouvaient certaines difficultés financières. Jamais SOQUEM n'aurait pu réaliser ces opérations financières puisque cette société d'État était, à toutes fins pratiques, au bord de la faillite. Si Cambior Inc. n'avait pas été créée, ces opérations de consolidation n'auraient pu avoir lieu.

A la fin de 1987, qui constituait la première année complète de Cambior Inc., le bénéfice net s'élevait à 21,9 millions de dollars, pour un revenu total de 93,3 millions de dollars.

De plus, Cambior Inc. a été en mesure d'effectuer des investissements importants:

- Dans les mines en production: 29,1 millions de dollars;

- Au niveau de l'exploration minière: 25,9 millions de dollars, investissements financés par l'émission d'actions accréditives.

Ainsi, grâce à l'utilisation de modes de financement propres au secteur privé, ce que SOQUEM pouvait difficilement faire en tant que société d'État, Cambior Inc. a pu consacrer des sommes importantes pour l'exploration minière et devancer ainsi la mise en production probable de plusieurs mines.

En fait, en lieu et place du gouvernement, c'est le secteur privé qui a injecté les sommes requises pour le développement de Cambior Inc. Une des conséquences de ces investissements en exploration est l'accroissement des réserves minières totales de Cambior Inc. En effet, celles-ci ont doublé au cours de 1987 pour atteindre 2,8 millions d'onces d'or.

Enfin, mentionnons que Mine Doyon embauchait 430 employés au mois de décembre 1987, comparativement à 320 un an plus tôt, soit une augmentation de 110 nouveaux emplois.

En clair, la privatisation partielle de SOQUEM et la création de Cambior Inc. est un facteur important du dynamisme économique de l'Abitibi.

LA SOCIÉTÉ MINIÈRE LOUVEM INC.:

En novembre 1987, SOQUEM cédait sa participation de 22% dans La société minière Louvem Inc. en vendant les actions qu'elle détenait à Ressources Sainte-Geneviève Ltée. Cette transaction permet à La société minière Louvem Inc., établie à Val-d'Or, de bénéficier d'une nouvelle synergie avec un partenaire privé.

En effet, La société minière Louvem Inc. avait besoin, pour le développement de ses activités et sa croissance future, d'une injection supplémentaire de nouveaux capitaux. Un tel investissement par SOQUEM ne cadrait pas avec sa nouvelle mission et aurait nécessité un apport de fonds supplémentaires de la part du gouvernement.

Par contre, Ressources Sainte-Geneviève Ltée possédait cette capacité financière. En achetant la participation de SOQUEM, Ressources Sainte-Geneviève Ltée s'engageait à investir 10 millions de dollars pour assurer le développement de La société minière Louvem Inc., en plus de garantir la poursuite des activités de La société minière Louvem Inc. pour les années à venir. Ainsi assurée de son avenir, La société minière Louvem Inc. a pu compléter sa restructuration, dont les points saillants sont:

- Création d'Exploration Monicor;

- Meilleur financement;

- Meilleur équilibre entre les activités d'exploitation, d'exploration et de mise en valeur;

- Réorganisation du personnel;

- Exploration en profondeur de la mine Chimo.

D'autre part, La société minière Louvem Inc. s'efforce de mieux assurer son avenir en misant notamment sur la nouvelle technologie du "Gold Spinner" qui pourrait procurer des revenus supplémentaires, et ce, autant pour La société minière Louvem Inc. que pour Ressources Sainte-Geneviève Ltée.

En somme, cette transaction a permis à deux entreprises québécoises, Ressources Sainte-Geneviève Ltée et La société minière Louvem Inc., de contribuer davantage au développement minier de l'Abitibi.

PANOFOR INC.:

Enfin, c'est en septembre 1987 que Normick-Perron Inc. se portait acquéreur de la division Panofor Inc. de Forpan Inc., une entreprise affiliée à la société d'État Rexfor. La papetière de l'Abitibi devenait ainsi propriétaire de l'usine de panneaux gaufrés de Panofor Inc., située à Val-d'Or et dont la construction a été complétée en 1982. Cette usine très moderne permet à Normick-Perron Inc. de devenir le plus important producteur de panneaux gaufrés au Canada, avec environ 18% de ce marché en plein essor et le quatrième plus important en Amérique du Nord avec environ 7% du marché.

La privatisation de Panofor Inc. assure donc une place prépondérante d'une entreprise québécoise dans un marché en pleine croissance. Cette opération renforce par le fait même la structure industrielle de l'Abitibi, dans le secteur de la transformation du bois.

- *Iles-de-la-Madeleine: Madelipêche Inc. et Mines Seleine Inc.*

MADELIPÊCHE INC.:

Le groupe de Madelinots qui a fait l'acquisition de Madelipêche Inc. en février 1987 a été choisi par le gouvernement parmi cinq offres, ce qui démontre bien la confiance que le gouvernement accordait aux Madelinots décidés de prendre en main le développement économique des Iles-de-la-Madeleine. Un an plus tard, il faut constater que cette confiance n'a pas été trahie et que l'opération est une réussite. D'une entreprise qui a nécessité des engagements financiers au gouvernement du Québec totalisant 48 millions de dollars depuis 1982 et qui accumulait déficit sur déficit:

- *1983: déficit de 4,2 millions de dollars;*
- *1984: déficit de 0,5 million de dollars;*
- *1985: déficit de 4,2 millions de dollars;*
- *1986: déficit de 1,5 million de dollars;*

les Madelinots ont réussi, en 1987, soit en une seule année, un virage complet vers la rentabilité, preuve de l'entrepreneurship local dynamique aux Iles-de-la-Madeleine.

Le Groupe Delaney, le nouveau propriétaire de Madelipêche Inc., a en effet complété la première année d'opération avec un excédent estimé à 1,5 million de dollars. De plus, l'amélioration très sensible des relations de travail au sein de l'entreprise qui emploie plus de 500 personnes n'est pas étrangère au fait que les propriétaires soient des gens des Iles-de-la-Madeleine.

Ce facteur a certainement contribué à l'augmentation significative du volume de poisson traité. En 1987, Madelipêche Inc. a traité 26 millions de livres de sébaste, soit une hausse de 44% par rapport à

1986, année où seulement 18 millions de livres avaient été traitées.

MINES SELEINE INC.:

Le 31 mars 1988, la privatisation de la mine de sel des Iles-de-la-Madeleine, en l'occurence Mines Seleine Inc., aura elle aussi un impact important pour le développement économique des Iles-de-la-Madeleine. Même si l'acquéreur de Mines Seleine Inc., la Société canadienne de sel Ltée, est de propriété américaine, celui-ci s'est proposé de réaliser un plan de développement ambitieux:

- Investissement de 16 millions de dollars dans les installations de la mine, notamment pour augmenter l'entreposage;

- Augmentation de la production annuelle de sel de 1,2 à 1,5 million de tonnes;

- Conséquemment, exploitation de la mine, donc des emplois pour les mineurs douze mois par année (neuf mois actuellement);

- Élargissement du marché du sel extrait des Iles-de-la-Madeleine.

Au total, les deux entreprises les plus importantes des Iles-de-la-Madeleine ont été privatisées (approximativement 75% des emplois industriels) et, déjà, l'impact sur l'économie des Iles-de-la-Madeleine se fait sentir de façon très positive.

- **Région de l'Amiante**

Le 30 juillet 1986, le gouvernement du Québec présentait un plan de privatisation des filiales manufacturières de la SNA. L'objectif

recherché était double: d'une part, limiter les pertes financières de la SNA, d'autre part, rechercher le développement de l'emploi dans ses filiales manufacturières compte tenu du défi que posait à ces entreprises l'affaissement des produits à base d'amiante.

Dans la région de l'Amiante, dans le cadre d'une entente (juillet 1986) avec les Industries Cafco Ltée, une filiale québécoise d'une entreprise américaine United States Minerals Products Company, Fusoroc Inc. louait à cette dernière ses actifs avec une option d'achat valable pour 26 mois. Cette location a permis de poursuivre le développement d'une nouvelle technologie de fabrication de laine de roche et de faire fonctionner l'usine qui autrement aurait été gérée à perte ou aurait été tout simplement fermée. Les Industries Cafco Ltée ont déjà investi plus d'un million de dollars à Thetford-Mines en nouvelles immobilisations et frais de démarrage. Vu le succès de la relance de l'entreprise, les nouveaux actionnaires ont déjà indiqué leur intention d'exercer leur option d'achat sur les actifs de Fusoroc Inc. Le nombre d'employés de l'usine a depuis été augmenté de 5 à 34.

Signalons également la concession en octobre 1986 à Olimag Inc. d'un brevet de fabrication de produits réfractaires et de décapage mis au point par Minutt, division de Céram-SNA Inc. Olimag Inc., compagnie formée par les employés de Minutt et d'investisseurs de Thetford-Mines, versera des redevances de 5% sur le prix de vente net des produits fabriqués. De plus, elle construira une nouvelle usine d'une capacité annuelle de 40 000 tonnes au coût de 2 millions de dollars. La transaction a permis de maintenir le nombre d'emplois (10) et de créer 11 emplois additionnels lorsque la construction de l'usine aura été complétée.

La SNA s'est également départie, en février 1988, de deux participations qu'elle détenait dans Filaq-SNA Inc. et Industries 3-R Inc. situées à Danville (près d'Asbestos) au profit de cette dernière, pour un prix de 180 000,00 $. Cette transaction a permis de maintenir 21 emplois dans cette petite localité.

La SNA poursuit son programme de privatisation dans la région de Thetford-Mines avec Roto-SNA (transaction en voie d'être finalisée avec International Precision Industries Inc.) et Magnac Inc. (projet à l'étude).

Un certain nombre de filiales de la SNA établies **ailleurs au Québec** que dans la région de l'Amiante ont été également touchées par le plan de privatisation. Ainsi, au Cap-de-la-Madeleine, les actifs de Lupel-SNA Inc. ont été vendus à Cascades Lupel Inc., une filiale de Papiers Cascades Inc., pour la somme de 5,6 millions de dollars. Cette transaction a permis de maintenir 40 emplois.

Dans Ville d'Anjou, les actifs de Distex-SNA Inc. ont été vendus à Echlin Inc., un des principaux fabricants de pièces automobiles de remplacement en Amérique du Nord. La SNA, qui détenait 50% des actions, en a reçu 3,2 millions de dollars et a obtenu le remboursement intégral des avances consenties à Distex-SNA Inc. pour un montant de 2,5 millions de dollars. Le nombre d'emplois a été augmenté de 200 à 335.

Globalement, le programme de privatisation de filiales manufacturières de la SNA a eu des effets bénéfiques sur le plan des emplois et des retombées économiques.

Les gains en termes d'emplois sont impressionnants: au début de la réalisation du programme de privatisation, les filiales manufacturières de la SNA généraient 385 emplois. Il est fort probable que ce nombre doublera à la suite de la privatisation.

- **Côte-Nord: Scierie des Outardes Enr.**

Le 31 mars 1988, le gouvernement du Québec amorçait la privatisation partielle de Rexfor en annonçant la vente de Scierie des Outardes Enr. de Baie-Comeau à la Compagnie de papier Québec et Ontario Ltée. En concluant cet accord, l'acquéreur s'engageait à réaliser un programme majeur d'investissements de l'ordre de 180 millions de dollars, lequel sera réalisé au cours des cinq prochaines années.

Tout d'abord, la Compagnie de papier Québec et Ontario Ltée consacrera environ 4 millions de dollars dans la modernisation de Scierie des Outardes Enr. qu'elle vient d'acquérir afin d'améliorer la valeur ajoutée des produits et de favoriser une utilisation plus rationnelle de la matière ligneuse.

Par ailleurs, dans le but d'assurer une plus grande protection de l'environnement, en éliminant le flottage du bois, cette dernière consacrera 15 millions de dollars pour la construction d'une route entre Manic 3 et la scierie.

D'autre part, une autre tranche de 15 à 20 millions de dollars sera investie dans le but d'améliorer la productivité des machines à papier de l'usine de la Compagnie de papier Québec et Ontario Ltée sise à Baie-Comeau.

Enfin, la compagnie dépensera 130 millions de dollars pour la construction d'une nouvelle usine de pâte thermo-mécanique. Le passage de la pâte chimique à la pâte mécanique contribuera à diminuer de façon considérable le déversement de produits polluants et favorisera également une meilleure utilisation de la ressource forestière.

La réalisation de ce programme d'investissements permettra à la Compagnie de papier Québec et Ontario Ltée l'intégration de ses opérations forestières. Cette consolidation de l'entreprise, établie depuis environ 50 ans déjà à Baie-Comeau, constitue une contribution majeure de l'essor économique futur de la région à la Côte-Nord.

- **Québecair**

Les résultats obtenus par les nouveaux propriétaires de Québecair (renommée Inter-Canadien) après un an et demi d'opération parlent d'eux-mêmes: l'entreprise a retrouvé la rentabilité, des tarifs spéciaux ont été consentis aux clients, de nouvelles destinations ont été ouvertes et le renouvellement de la flotte aérienne est amorcé.

Ainsi, l'exercice financier du groupe Inter-Canadien se terminant en décembre 1987 se solde par un redressement de 13 millions de dollars par rapport à 1986. Le groupe a en effet réalisé un bénéfice d'exploitation avant impôts de 1 620 000,00 $, comparativement à une perte de 11 546 000,00 $ pour Québecair en 1986. Rappelons aussi que Québecair n'avait pas affiché de bénéfice d'exploitation depuis 10 ans.

Les revenus d'Inter-Canadien s'élèvent à 84 millions de dollars, dont 60 millions de dollars proviennent de l'exploitation du réseau.

La restructuration financière de Québecair a permis de réaliser une économie de 20 millions de dollars en moins d'un an et demi à même les frais d'équipement, les frais fixes et les frais généraux. Cela constitue un redressement important.

De plus, la rentabilité du groupe Inter-Canadien a permis de mettre en vigueur deux régimes d'intéressement pour les employés:

- Le régime de participation aux bénéfices;

- Le régime d'actions des employés.

En vertu du régime de participation aux bénéfices, les employés partagent jusqu'à 20% des bénéfices du groupe. Les bénéfices pour fins de calcul du RPB (Régime de participation aux bénéfices) atteignaient 2 169 000,00 $. Les employés éligibles ont reçu un chèque de ce régime vers le 15 avril 1988.

Pour ce qui est de l'actionnariat, le groupe offre aux employés réguliers à temps plein et à temps partiel d'obtenir 100 actions gratuitement et d'acquérir jusqu'à 2 500 autres actions en bénéficiant d'un rabais de 10% de la juste valeur marchande déterminée par des experts-comptables spécialisés en évaluation d'entreprise. L'actionnariat des employés faisait partie de l'offre d'achat des acquéreurs de Québecair et a été consigné au contrat de vente.

Plus de 70% des employés ont souscrit au régime d'actions des employés, dont la période de souscription a pris fin le 30 juin 1988.

D'autre part, Inter-Canadien a proposé, pour l'été de 1988, des tarifs spéciaux pour la clientèle à destination de la plupart des régions du Québec. Le transporteur aérien offre également des rabais substantiels pour les étudiants âgés de moins de 25 ans.

En outre, Inter-Canadien acquiert par location à long terme trois réactés Fokker 100, en plus des quatre déjà commandés. Ces sept Fokker 100, conçus et fabriqués par la compagnie Fokker de Hollande, entreront graduellement en service à partir de décembre 1988. Ainsi, l'entreprise deviendra le deuxième transporteur au monde à prendre livraison de cet appareil et le premier en Amérique du Nord, précédant de peu US Air.

D'une capacité de 109 passagers, cet appareil de nouvelle technologie s'avère le plus efficace de tous les réactés actuellement disponibles en termes de consommation énergétique, de confort pour les passagers et pour les populations avoisinantes des aéroports. Ces réactés de transport régional remplaceront les Fokker 28.

En définitive, la remise de Québecair au secteur privé aura donc permis à l'entreprise de retrouver la rentabilité et un dynamisme nouveau dont les régions du Québec peuvent profiter pleinement grâce au développement du réseau, aux tarifs consentis et au renouvellement de la flotte aérienne.

L'amélioration et le développement du service aérien dans les régions du Québec se traduisent également par de nouvelles destinations. Ainsi, le réseau d'Inter-Canadien compte deux nouvelles

destinations au Québec depuis le mois de février 1988: Alma et Dolbeau.

Par ailleurs, il offre également de nouvelles destinations à l'extérieur du Québec, soit en Ontario (Toronto), au Nouveau-Brunswick (Moncton, Charlo, Chatham et Saint-Jean), et à l'Ile-du-Prince-Edouard (Charlottetown).

En outre, le transporteur aérien a renforcé ses services par des vols en réactés en Abitibi et par une augmentation de la fréquence des vols entre Montréal, Québec, Ottawa et Toronto.

Enfin, d'ici un an, Inter-Canadien renouvellera entièrement sa flotte de réactés et de turbopropulsés de 50 passagers. La valeur des investissements en nouveaux appareils s'élève à 300 millions de dollars, en incluant les pièces, les moteurs de rechange et les options.

Inter-Canadien a commandé cinq appareils turbopropulsés ATR-42 de nouvelle technologie et pris une option sur quatre avions supplémentaires auprès du consortium franco-italien Aérospatiale-Aeritalia. Les ATR-42 entreront progressivement en service à compter de décembre et remplaceront peu à peu les Convair 580 actuellement exploités.

Les besoins de la clientèle des régions isolées de la Basse-Côte-Nord et des Iles-de-la-Madeleine, notamment, de même que les contraintes d'exploitation dans l'Est du Québec ont dicté le choix de cet appareil, tout comme les motifs économiques.

CHAPITRE III

3.1 Le rôle économique de l'État à travers les sociétés d'État

A l'époque de la Révolution tranquille, la création des sociétés d'État s'est effectuée dans un contexte socio-économique particulier. Aujourd'hui, ce contexte a évolué. Le secteur privé a atteint une certaine maturité et l'entrepreneurship au Québec progresse.

La croissance économique doit reposer d'abord sur le dynamisme des entreprises qui sont les seules véritables créatrices d'emplois. La responsabilité du gouvernement est de créer des conditions favorables à l'éclosion de ce dynamisme. Dorénavant, l'État entrepreneur doit céder sa place à l'État catalyseur pour assurer aux forces entrepreneuriales du Québec un milieu stimulant et propice à leur épanouissement.

Dans le cadre de la politique de réorientation et de privatisation du Québec, ce nouveau rôle économique dévolu à l'État s'est concrétisé à travers soit la privatisation complète, soit la réorientation de certaines sociétés d'État dans un processus de privatisation partielle.

Il n'a jamais été question de privatiser toutes les sociétés d'État à caractère commercial et industriel. En effet, le gouvernement l'a clairement exprimé dès le début de la mise en oeuvre du programme de privatisation. C'est d'ailleurs l'un des principes directeurs de ce programme.

Il faut donc reconnaître que le gouvernement peut et doit parfois intervenir dans certains secteurs stratégiques de l'économie québécoise. Les sociétés d'État sont un des outils à la disposition du

gouvernement pour ce type d'intervention, d'autant plus que l'intervention de l'État doit être envisagée dans la perspective de la libéralisation des échanges avec les États-Unis qui imposera de nouvelles règles quant au mode d'intervention de l'État. Avec le libre-échange, les entreprises québécoises devront faire face à de nouveaux défis et, dans ce contexte, le rôle de certaines sociétés d'État sera déterminant pour renforcer ou regrouper des entreprises québécoises. Cette préoccupation nouvelle envers le libre-échange est d'ailleurs présente dans la réorientation de la mission de Rexfor et de SOQUIA en particulier.

La politique de privatisation stipule que les sociétés d'État à être maintenues devraient être examinées avec soin et, le cas échéant, devraient faire l'objet d'une réorientation de leur mission. Ce processus est en voie d'être appliqué aux sociétés d'État telles que SOQUEM, SOQUIP, la SGF, Rexfor et SOQUIA. Au-delà des différences de dimensions, de secteurs d'intervention et de moyens financiers disponibles, des critères rigoureux sont appliqués dans chacun des processus de réorientation de ces sociétés:

- Des critères de performance opérationnelle et financière sont précisés et resserrés;

- Des règles de conduite leur sont imposées afin qu'elles ne bénéficient pas d'avantages indus sur les concurrents privés;

- Leur mission est axée sur le développement, notamment au niveau régional;

- Leurs interventions doivent être complémentaires à celles du secteur privé;

- Dans le même esprit, leur participation éventuelle dans des entreprises doit demeurer minoritaire et temporaire.

Tels sont les critères sur lesquels le gouvernement s'appuie pour donner aux sociétés d'État une mission mieux adaptée au Québec des années 80. En examinant la réorientation de certaines de ces sociétés d'État, on peut voir concrètement de quelle manière le gouvernement envisage dorénavant un rôle en tant qu'outil d'intervention.

3.2 SOQUEM

Le 29 avril 1986, le gouvernement du Québec annonçait le processus de privatisation partielle de SOQUEM au moyen de Cambior Inc. Les privatisations subséquentes de Cambior Inc., La société minière Louvem Inc. et Mines Seleine Inc., s'inscrivent dans ce processus.

Par la même occasion, le gouvernement indiquait la réorientation de la mission de SOQUEM, axée dorénavant sur l'exploration minière au Québec. A cet effet, il faut rappeler que SOQUEM fut créée en 1965 sous l'impulsion de la Révolution tranquille pour résoudre deux problèmes majeurs: la dépendance du secteur minier québécois envers les capitaux étrangers et le rôle marginal joué par les Québécois francophones dans le développement minier.

Les objectifs originaux de SOQUEM, définis dans sa loi constitutive de 1965, étaient de faire de l'exploration minière par toutes les méthodes, de participer à la mise en valeur des découvertes, y compris celles faites par d'autres, et de participer à la mise en exploitation de gisements.

Depuis sa création, les investissements totaux de SOQUEM dans l'exploration, la mise en valeur et l'exploitation ont atteint plus de 300 millions de dollars. SOQUEM a aussi contribué, de façon significative pendant cette période, à former des professionnels dans le domaine minier et à accroître considérablement le nombre de Québécois et Québécoises dans ce secteur.

Au milieu des années 80, la pertinence de la mission de SOQUEM n'est plus ce qu'elle était, l'entreprise privée ayant pris en main en très grande partie le développement minier du Québec. A titre d'illustration, la part de SOQUEM dans les dépenses d'exploration au Québec est passée de 13% en 1972 à 1,6% en 1985.

En somme, l'industrie minérale du Québec se construit de plus en plus avec des capitaux privés. La participation des Québécois dans la direction et le financement public des entreprises minières est maintenant chose courante. Les incitatifs fiscaux, appuyés par une meilleure réglementation du marché des valeurs mobilières, ont pris la relève de SOQUEM.

La meilleure façon de stimuler l'exploration minière est sans contredit la possibilité d'intéresser les particuliers à ce genre d'activités. A titre indicatif, de 1980 à 1985, on estime à plus de 300 millions de dollars les programmes d'exploration qui ont été financés sous la forme d'actions accréditives et de sociétés en commandite.

Le gouvernement du Québec peut dorénavant stimuler le développement minier dans les régions actives du Québec, sans nécessairement passer par l'intermédiaire d'une société d'État. En plus des moyens fiscaux à sa disposition, l'État québécois peut aider à

l'exploration minière en apportant une assistance financière et technique aux compagnies, tels le programme d'aide à l'exploration minière du ministère de l'Énergie et des Ressources et la création de zones désignées pour stimuler l'exploration minière, tout en continuant ses propres activités géologiques, de façon à parfaire notre connaissance du sous-sol québécois.

SOQUEM a donc accompli la mission qui lui avait été confiée en 1965. En 1986, le gouvernement du Québec a retenu la possibilité d'un rôle complémentaire qui consisterait à un rôle catalyseur dans les régions sous-explorées pouvant avoir un potentiel minéral intéressant. En somme, SOQUEM revient à son rôle initial de pionnier d'exploration.

A cet égard, on peut tracer un parallèle avec la situation qui prévalait en 1965. La constitution de SOQUEM était alors justifiée par des carences structurelles importantes, de la perspective du gouvernement de l'époque. De nombreuses régions minérales du Québec sont aujourd'hui délaissées par le secteur privé en raison de la grande incertitude quant aux possibilités de découvertes de gîtes intéressants. C'est le cas, en particulier, de l'immense territoire de la baie James, de la fosse du Labrador sise plus à l'est, et de la bande minérale à la hauteur de Matagami et de Chibougamau. Les coûts plus élevés de prospection, l'immensité du territoire et l'absence de découvertes majeures qui pourraient servir de point d'ancrage font que ces régions sont actuellement peu explorées par le secteur privé qui se concentre dans les régions déjà bien balisées.

D'autre part, le gouvernement décidait qu'à moyen terme SOQUEM devait laisser au secteur privé l'exploitation des mines. C'est

donc en fonction du nouveau contexte minier au Québec qu'à l'été de 1986 le gouvernement décidait de la réorientation de SOQUEM selon les principes suivants:

- Le maintien de SOQUEM avec un mandat à moyen terme axé principalement sur l'exploration minière et la mise en valeur de substances minérales;

- La possibilité pour SOQUEM d'exercer son mandat sur la quasi-totalité du territoire québécois;

- À la suite de la découverte et de la mise en valeur de gisements miniers démontrant des opportunités d'investissements, l'entreprise privée pourrait prendre la relève et assurer l'exploitation du gisement; toutefois, SOQUEM pourrait, avec l'autorisation préalable du gouvernement, procéder, seule ou avec des partenaires, à l'exploitation et à la transformation de substances minérales.

Cette nouvelle orientation, en plus de conserver l'expertise de SOQUEM, permet de favoriser davantage la création de nouveaux centres d'attraction pour l'investisseur privé dans les régions délaissées, ce qui correspond mieux aux objectifs de diversifications minérales et géographiques du ministère de l'Énergie et des Ressources.

Par ailleurs, cette mission mieux circonscrite de SOQUEM serait plus compatible avec les orientations du gouvernement quant au rôle de l'État dans l'économie. En effet, cette société d'État jouerait alors un rôle complémentaire et catalyseur dans des étapes qui intéressent très peu l'industrie privée.

Ce nouveau mandat déterminait la teneur du plan de développement de SOQUEM pour les exercices financiers 1986-1987 à 1990-1991. Ce plan approuvé en février 1987 par le gouvernement prévoit notamment une distribution régionale de son budget d'exploration, une répartition des priorités quant aux substances recherchées ainsi qu'une approbation gouvernementale relative à la mise en valeur et à l'exploration de propriétés minières. Il définit également les modalités de financement retenues par la société d'État.

La réalisation de ce plan de développement permettra à SOQUEM d'accorder la moitié de son budget d'exploration aux métaux de base, le reste étant partagé également entre la recherche de métaux d'alliage et de haute technologie et la prospection de métaux précieux.

Ainsi, la privatisation partielle de SOQUEM (Cambior Inc., La société minière Louvem Inc. et Mines Seleine Inc.) a permis à cette société d'État d'effacer un endettement élevé et de dégager de la sorte les montants nécessaires pour se consacrer à son nouveau mandat.

3.3 Société générale de financement

Le 30 septembre 1986, le Ministre délégué aux Finances et à la Privatisation et le Ministre de l'Industrie et du Commerce ont annoncé la réorientation et la nouvelle mission de la SGF. Dorénavant, la SGF ne devait plus agir en tant que holding industriel, mais plutôt comme société de développement.

La mission de la SGF consiste désormais à promouvoir et à réaliser des projets de développement industriel dans des secteurs stratégiques de l'économie, en conformité avec les politiques de développement économique du Québec et en collaboration avec des partenaires privés, canadiens ou étrangers.

RÉORIENTATION DE SOCIÉTÉS D'ÉTAT: POUR CONTRIBUER DAVANTAGE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

Depuis sa création en 1962, la SGF a fait l'objet de deux changements majeurs pour lui permettre de s'adapter à l'évolution des conditions économiques. En 1973, elle passait d'une société mixte à une société d'État. En 1978, on précisait son rôle de société de gestion industrielle.

En 1986, la SGF s'est trouvée de nouveau dans une situation de changement. L'entrepreneurship québécois est de plus en plus vigoureux. Le dynamisme du secteur financier au Québec est devenu une source de capitaux largement utilisée par les entreprises québécoises.

Dans le contexte actuel du développement économique du Québec, une participation gouvernementale majeure n'est plus nécessaire dans les secteurs d'activités dont l'expansion peut être assurée par le secteur privé.

Le gouvernement doit cependant conserver un instrument souple et efficace pour réaliser des interventions industrielles majeures jugées stratégiques pour l'économie du Québec. Le gouvernement demeure en effet appelé à participer à la réalisation de projets industriels où l'envergure, le niveau de risque et la volonté des partenaires, souvent de l'étranger, imposent sa présence. La SGF est en mesure d'assumer ce type de participation, et ce, d'autant plus qu'il s'agit d'un rôle qu'elle a déjà joué efficacement dans le passé: les usines de Donohue Inc. à Saint-Félicien et à Amos, le projet de Domtar Inc. à Windsor et l'aluminerie de Bécancour en sont des exemples concrets.

La SGF pourra jouer d'autant mieux son rôle de développeur qu'elle n'aura plus à immobiliser des sommes importantes pour jouer un rôle

qui n'est plus nécessaire, celui de holding industriel (contrôle de la propriété d'entreprises). La privatisation de Donohue Inc. s'inscrit d'ailleurs dans cette démarche.

Le nouveau rôle de la SGF sera donc d'initier et de réaliser des projets importants de développement dans des secteurs déterminés de l'économie québécoise. Ce rôle est complémentaire à celui de l'entreprise privée et, à ce titre, la SGF a les principales caractéristiques suivantes:

- La capacité d'assumer avec des partenaires privés des risques plus grands que ces derniers ne pourraient prendre seuls, risques en termes d'investissements majeurs à long terme, d'échéanciers d'investissements ou encore de technologies nouvelles;

- Une connaissance immédiate du milieu québécois et une compréhension pratique du fonctionnement des secteurs d'activités économiques;

- L'expérience de la mise en oeuvre de projets majeurs de développement;

- Des fonds propres importants et la garantie financière de son actionnaire;

- Une expérience de communication avec les gouvernements.

Les secteurs dans lesquels la SGF se fera "initiateur" de projets de développement sont ceux où le Québec possède des avantages comparatifs, que ce soit en termes de richesses naturelles, de technologie, de marché ou de ressources humaines.

Le plan de développement de la SGF fera état des stratégies à mettre en oeuvre en vue d'assurer la réalisation de sa mission.

Dans le contexte d'une politique globale de développement économique basée sur le dynamisme du secteur privé, le gouvernement se donne, grâce à la SGF, un outil adapté à la promotion et au développement de projets industriels d'envergure dans des secteurs stratégiques.

3.4 Rexfor

Depuis sa création en 1970, Rexfor s'est avérée un outil pratique pour intervenir, à la demande du gouvernement, dans des dossiers ponctuels revêtant presque toujours un caractère urgent et rarement reliés à une stratégie d'ensemble ou à un cadre de développement forestier. Cependant, certains projets comportant des risques technologiques et financiers élevés et favorisant une utilisation du bois de moindre qualité n'auraient sans doute pas vu le jour ou auraient été retardés sans l'implication d'une société comme Rexfor. On peut citer comme exemples Panval Inc. à Sayabec, Panfibre Inc. à Mont-Laurier et Cascades (Port-Cartier) Inc. à Port-Cartier. De plus, ces projets ont eu des impacts importants sur le développement économique et social des régions concernées. Ces aspects très positifs du rôle de Rexfor ont été soulignés par les intervenants forestiers consultés. Ceux-ci lui reconnaissent également son expertise forestière qu'elle a su développer au cours de son existence.

Cependant, depuis quelques années, le contexte forestier et économique a évolué de telle sorte que l'État doit réviser son rôle et ses moyens d'intervention. La mission de Rexfor, comme outil de développement du gouvernement, doit être remise en question.

En outre, l'État, par ses ministères et organismes, a encore un rôle important à jouer dans l'aménagement forestier et dans le développement économique régional en favorisant une action concertée entre les différents intervenants privés et en suscitant des projets innovateurs. En effet, les défis énormes touchant la mise en application de la Loi sur les forêts ainsi que dans les domaines de la transformation et de l'exportation des produits du bois ne peuvent, à notre avis, être relevés seuls par le secteur privé dans le contexte actuel. Cette constatation se dégage des consultations menées auprès des principaux intervenants du milieu forestier.

Dans ce sens, Rexfor, de par sa vocation et son expertise développée dans l'exploitation et la transformation de la matière ligneuse, demeure un outil fort approprié pour le gouvernement dans la réalisation de ses objectifs.

C'est en se basant sur ces considérations que le gouvernement, sur la recommandation du comité conjoint, décidait en avril 1988 de la réorientation du mandat de Rexfor: d'un holding industriel, Rexfor visera à devenir une véritable **société de développement** plus soucieuse des problèmes de la forêt et des besoins de l'industrie forestière contribuant ainsi à l'essor économique des régions. Pour ce faire, elle exercera un rôle d'appui à l'industrie et agira comme élément moteur dans certains projets à caractère innovateur et à incidences primordiales sur le développement régional. Le mandat de Rexfor a donc été réorienté selon les principaux axes suivants:

La forêt:

En rapport avec le nouveau régime forestier, Rexfor:

- Deviendra l'outil d'aménagement et de développement forestier du ministère de l'Énergie et des Ressources pour la réalisation de travaux de remise en valeur des territoires mal régénérés ou en arrérages et d'aménagement de réserves forestières. Rexfor agira à titre de coordonnateur de travaux en privilégiant la formule du faire-faire;

- Donnera l'exemple sur les territoires qu'elle exploite, en matière d'aménagement forestier et dans tout ce qu'implique cette activité, soit la planification et la réalisation de travaux sylvicoles, tels le reboisement, l'entretien, la récolte et l'expérimentation de tout nouveau procédé sylvicole;

- Continuera à assumer certaines activités relatives à l'exploitation forestière à la demande de ses partenaires ou dans le cadre des garanties d'approvisionnement actuelles et futures que le gouvernement consentira à certains projets d'investissements majeurs;

- Remplira les mandats ad hoc que le Ministre jugera à-propos de lui confier.

La transformation:

Sur ce plan, Rexfor:

- Suscitera la réalisation de projets innovateurs impliquant la fabrication de nouveaux produits à plus grande valeur ajoutée (exemple: Panfibre Inc.) ou des produits à base de matières ligneuses peu ou pas utilisées;

- Participera à la réalisation de projets majeurs ayant un impact économique et social important et comportant des risques élevés. Dans ce cas, la présence de Rexfor peut rassurer les partenaires, soit par son expérience et sa capacité d'assumer des risques plus considérables que ces derniers ne pourraient supporter seuls, soit par son expertise en milieu forestier (exemple: Panval Inc.);

- Réalisera, en participation avec le milieu, des projets initiés par ce dernier reliés au secteur de la transformation et ayant un impact économique et social important en régions [exemple: Papier Cascades (Cabano) Inc.];

- S'abstiendra d'intervenir davantage dans les industries traditionnelles, notamment dans le secteur du sciage, sauf dans le cadre de mandats spéciaux.

Les technologies nouvelles:

Rexfor contribuera à favoriser le développement technologique par:

- La mise en application de nouvelles technologies développées ici ou ailleurs et reliées à la sylviculture, à l'utilisation et à la transformation du bois;

- La promotion de ces nouvelles technologies auprès des entreprises québécoises.

Le développement des exportations:

Dans un contexte d'assistance, Rexfor participera à:

- La prospection de nouveaux marchés géographiques, notamment outre-mer, pour les produits traditionnels, afin de diversifier davantage nos marchés d'exportation (ainsi, certains volumes de bois d'oeuvre produits au Québec pourraient être écoulés vers des marchés asiatiques et du Moyen-Orient grâce à une mise en marché plus développée);

- L'identification de nouveaux segments de marchés pour les produits qui ne sont pas présentement exportés;

- La recherche des opportunités de développement des produits nouveaux pour les industriels québécois.

Les mandats spéciaux:

Rexfor réalisera exceptionnellement des mandats ad hoc que lui confierait le Ministre. Ses interventions dans les projets de relance ou de sauvetage d'entreprises devront cependant respecter les conditions suivantes:

- L'entreprise connaît des difficultés temporaires dues à une conjoncture économique défavorable ou à une gestion déficiente;

- La reprise des opérations sur une base rentable devra tenir compte des possibilités forestières (le volume de matières ligneuses doit être suffisant);

- La relance impliquera une participation financière du milieu et/ou la recherche d'un autre partenaire;

- Les programmes réguliers d'aide à l'entreprise, notamment ceux de la Société de développement industriel, ne sont pas en mesure de redresser l'entreprise adéquatement, tant sur le plan technique et administratif que sur le plan financier;

· La participation financière de Rexfor devra être d'un montant raisonnable et de nature temporaire (un protocole de retrait devra être prévu).

Dans le cadre de la réorientation de Rexfor, le gouvernement a également effectué l'examen de ses filiales. Rexfor possède, depuis la vente de Scierie des Outardes Enr., trois placements dans le domaine du sciage, un dans l'industrie du panneau, trois dans les pâtes et papiers et cinq dans d'autres secteurs.

A la suite de cet examen et conformément aux nouvelles orientations, Rexfor devra prendre des mesures pour se départir de ses filiales dans le secteur du sciage en tenant compte de la nécessité de consolider la structure économique régionale. La privatisation de Scierie des Outardes Enr. a été réalisée dans cette optique.

Dans le secteur du panneau, la mission de Rexfor n'est pas terminée. Par conséquent, la présence de Rexfor est encore nécessaire dans ce secteur. Lorsque la consolidation des opérations aura donné les résultats escomptés et que les conditions économiques s'avéreront favorables, Rexfor pourra vendre, en tout ou en partie, son placement à sa juste valeur marchande. D'autre part, Rexfor garderait à court et moyen termes les placements dans les pâtes et papiers.

Le plan de développement que Rexfor doit présenter au gouvernement doit préciser les moyens que cette société d'État entend privilégier pour réaliser ce nouveau mandat.

3.5 SOQUIA

Depuis sa création en 1975, SOQUIA a contribué à l'émergence d'entreprises dynamiques de taille moyenne dans différents secteurs de l'industrie bio-alimentaire. Ces entreprises sont notamment le Groupe Olympia, Cofranca-Import-Export Inc., Nutribec Ltée, Les Aliments Carrière Inc. et la Société des pêches de Newport Inc.

De plus, elle a évité le transfert à des intérêts étrangers du contrôle de Provigo Inc. et de Culinar Inc., deux entreprises jouant un rôle déterminant dans le secteur en raison de leur taille. Elle a su aussi rentabiliser les filiales de service que le gouvernement lui a transférées et réaliser les mandats spécifiques du gouvernement. Ces entreprises génèrent des retombées importantes dans plusieurs régions du Québec et font partie des entreprises québécoises dynamiques sur lesquelles le Québec devra s'appuyer au cours des prochaines années dans sa stratégie de développement de l'économie québécoise dans le secteur bio-alimentaire.

Toutefois, SOQUIA a très peu joué le rôle de promoteur ou d'initiateur de projets. Elle s'est limitée à appuyer d'autres promoteurs dans la réalisation de projets qu'elle jugeait intéressants pour l'économie québécoise. Entre autres, elle n'a exercé aucun leadership dans l'élaboration et la réalisation de projets à fort potentiel au niveau des retombées pour l'économie québécoise. Par ailleurs, les défis de l'industrie bio-alimentaire québécoise seront considérables au cours des prochaines années.

Dans ce contexte, le gouvernement du Québec, de par ses ministères et organismes, a un rôle important à jouer pour maintenir et créer, le cas échéant, un climat favorable à l'adaptation de l'industrie aux opportunités et aux exigences actuelles et futures des marchés internes et externes, de façon à maximiser les retombées sur l'ensemble du Québec. Ce rôle apparaît d'autant plus nécessaire à la veille de l'adoption, par les États-Unis et le Canada, de l'accord de libre-échange puisque les produits agricoles et alimentaires font partie des produits pour lesquels les barrières commerciales sont les plus élevées exigeant alors de l'industrie une meilleure productivité, tout en lui fournissant de nouveaux marchés considérables.

Entre autres, le gouvernement se doit de contribuer à l'élargissement du noyau d'entreprises dynamiques sur lesquelles le Québec pourra compter comme élément moteur du développement de l'industrie bio-alimentaire au Québec. Plus particulièrement, il doit viser à dynamiser en concertation avec le milieu des secteurs dont le potentiel n'est pas pleinement exploité.

A cet égard, SOQUIA, de par sa vocation sectorielle et son expertise de l'industrie bio-alimentaire, demeure un outil fort approprié pour le gouvernement dans la réalisation de ses objectifs. Ainsi, il est recommandé de maintenir le mandat de SOQUIA, à savoir:

- Favoriser l'implantation, la modernisation, l'expansion, le développement, la consolidation ou le regroupement des industries du secteur alimentaire;

- Participer ou intervenir dans la production, la transformation, le conditionnement et la commercialisation de tout produit relié

au secteur agricole ou alimentaire ou aux pêcheries commerciales.

Toutefois, ses actions futures devront tenir compte des dernières politiques gouvernementales alors que ses champs d'intervention devront respecter les objectifs poursuivis par le MAPAQ (ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec).

Dorénavant, SOQUIA devra donc appuyer le MAPAQ dans l'élargissement du noyau d'entreprises dynamiques. A cet égard, la société pourra exercer, en plus de ses opérations actuelles, un leadership pour la promotion et la réalisation de projets innovateurs et à fort potentiel pour l'industrie québécoise. Dans le cadre de l'exécution de ce nouveau mandat, les **prises de participation** éventuelles de SOQUIA devront demeurer **minoritaires et rachetables** à un juste prix lorsque les entreprises impliquées auront atteint le degré de maturité requis. Ainsi, le futur rôle de SOQUIA comprendra les quatre volets suivants:

- **Un rôle de leadership** dans la promotion et la réalisation, en collaboration avec des partenaires privés, de projets innovateurs et à fort potentiel au niveau des retombées économiques, dans les secteurs de l'industrie bio-alimentaire choisis en conformité avec les orientations du MAPAQ;

- **Un rôle de soutien financier** et, le cas échéant, technique auprès d'entreprises dynamiques à fort potentiel de développement afin d'assurer la réalisation de projets lorsque ceux-ci sont risqués, en même temps qu'innovateurs, et comportent un impact économique et social important;

- **Un rôle de gestion des filiales de services** en fonction d'une meilleure productivité et la poursuite de leur développement sur une base de rentabilité. Toutefois, SOQUIA devra présenter, pour chacune d'entre elles, dans son prochain plan de développement, sa position à l'égard d'un transfert de leurs activités au secteur privé. Cet examen devra tenir compte des principes et objectifs de la politique gouvernementale en matière de réorientation et de privatisation des sociétés d'État;

- **L'exécution de mandats spéciaux** du gouvernement dans une optique de développement régional. Ses interventions devraient cependant respecter les conditions suivantes:

  - L'entreprise connaît des difficultés temporaires dues à une conjoncture économique défavorable ou à une gestion déficiente;

  - L'entreprise n'est pas en concurrence avec d'autres entreprises régionales ou du Québec;

  - La relance impliquera une participation financière du milieu et/ou la recherche d'un autre partenaire;

  - Les programmes réguliers d'aide à l'entreprise, notamment ceux de la Société de développement industriel, ne sont pas en mesure de redresser l'entreprise adéquatement, tant sur les plans techniquz et administratif, que financier;

  - La participation financière de SOQUIA devra être de nature temporaire.

D'autre part, SOQUIA devra aussi mettre en vente ses placements lorsque les entreprises concernées seront au stade de maturité. La vente de ces placements, incluant celui dans Culinar Inc., devront tenir compte des principaux principes de la politique de réorientation et de privatisation des sociétés d'État, à savoir:

- Le renforcement de la structure économique du Québec;

- L'obtention d'une juste valeur pour les éléments d'actif transférés;

- La transparence du processus de vente;

- Un traitement équitable des employés, des communautés et, le cas échéant, des fournisseurs.

3.6 SOQUIP

Créée en 1969, SOQUIP est un des moyens que le gouvernement du Québec s'est donnés pour réaliser ses objectifs dans le domaine de l'énergie. Son mandat comprend toutes les activités du secteur des hydrocarbures, de l'exploration à la production. Le rôle de SOQUIP a été réévalué dans le cadre de la politique de réorientation et de privatisation des sociétés d'État.

L'analyse du contexte énergétique actuel a démontré la vulnérabilité du Québec par rapport à ses approvisionnements en hydrocarbures. Le marché de l'énergie ne semble pas devoir traverser une période de lourdes perturbations comme cela a été le cas durant les années 70. Toutefois, ce marché demeure volatile; de plus, il est en voie d'ajustements à cause du processus de déréglementation dans lequel le Canada s'est engagé.

A la suite de cet examen, le gouvernement a décidé de conserver SOQUIP comme véhicule corporatif dans le secteur des hydrocarbures. Ainsi, SOQUIP visera principalement à appuyer le développement économique du Québec en favorisant, d'une part, l'accessibilité du Québec à des sources d'approvisionnement sûres et, d'autre part, l'émergence de projets industriels moteurs dans le secteur énergétique. Ce faisant, SOQUIP contribuera à la réalisation des objectifs que le gouvernement s'est fixés dans sa nouvelle politique énergétique.

Le plan de développement que SOQUIP doit soumettre prochainement au gouvernement précisera les objectifs stratégiques et les moyens qu'elle entend privilégier pour réaliser ses objectifs.

CONCLUSION

Ce rapport d'étape démontre que les objectifs que s'était fixés le gouvernement du Québec en amorçant le programme de réorientation et de privatisation ont été largement atteints.

En énonçant dès le départ une politique claire quant à ses objectifs, ses principes directeurs et son processus de réalisation, le gouvernement s'est certes assuré des meilleures garanties de succès dans l'atteinte de ces objectifs.

En particulier, l'approche pragmatique adoptée par le gouvernement et l'examen cas par cas ont fait en sorte que chacune des privatisations réalisées puisse contribuer, d'une part, à l'assainissement des finances publiques et, d'autre part, au renforcement de la structure économique du Québec.

Cette approche a également permis au gouvernement d'intervenir selon les priorités du moment. C'est ainsi que l'urgence d'un redressement des finances publiques a conduit le gouvernement à se départir, dans un premier temps, des "canards boiteux". Simultanément, la démarche s'est poursuivie par l'examen des sociétés d'État qui étaient les plus susceptibles, par leur privatisation complète ou partielle, de rencontrer le double objectif structurel et financier. Selon la conjoncture et en fonction des impératifs de développement économique, ce processus se poursuivra dans l'avenir avec les mêmes principes.

A l'égard de l'assainissement des finances publiques, les résultats sont éloquents. La valeur globale des transactions pour les 21 privatisations s'estime à près d'un milliard de dollars. En définitive, c'est l'assainissement de la situation financière des sociétés d'État qui en a résulté. Ces opérations ont permis aux contribuables québécois d'économiser des sommes substantielles.

CONCLUSION

Ainsi, en 1984-1985, la somme des pertes de quelques sociétés d'État a atteint plus d'un demi-milliard de dollars. Aujourd'hui, la grande majorité des sociétés d'État réalisent des bénéfices et ne constituent plus un fardeau pour la collectivité.

Le gain pour la collectivité québécoise est double puisque la politique de réorientation et de privatisation des sociétés d'État a également eu un impact positif sur le développement économique du Québec, d'autant plus que les défis reliés à l'exportation nécessiteraient une capitalisation accrue et le regroupement d'entreprises québécoises dans certains secteurs stratégiques.

La privatisation a constitué un tremplin pour le développement de nombreuses entreprises québécoises et a permis des investissements et la création de nombreux emplois en régions. La réorientation de certaines sociétés d'État, en poursuivant le rôle catalyseur de l'État, va dans le même sens.

L'impact de plus en plus évident de la privatisation sur le renforcement de la structure économique du Québec indique que le gouvernement peut faire confiance à l'entreprise privée pour assurer le développement de l'économie québécoise. Le secteur privé a ainsi fait la preuve de sa maturité et a démontré tout le dynamisme, l'initiative et l'imagination nécessaires pour prendre le relais du gouvernement.

C'est en fonction de ce constat que l'État peut poursuivre son rôle et sa présence dans l'économie québécoise, non pas en tant que maître d'oeuvre, mais plutôt en termes d'appui et de soutien à l'entreprise et à l'initiative privée.

ANNEXES

Annexe 1

Québec

Gouvernement du Québec
Ministère des Finances
Ministre délégué à la Privatisation

Démarche type de privatisation d'une société d'État

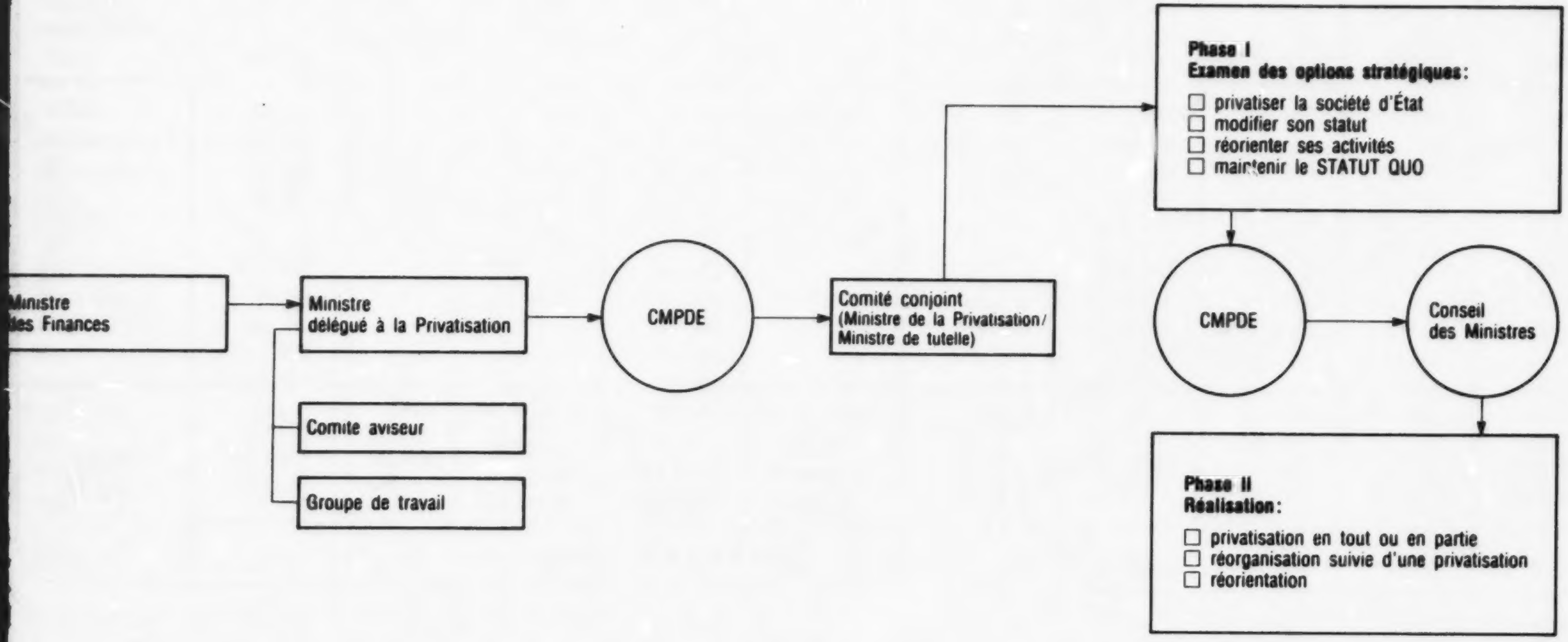

MPDE: Comité ministériel permanent de développement économique.

Annexe 2

ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC AU 31 MARS 1985

(en milliers de dollars)

SOCIÉTÉS D'ÉTAT	AVOIR DU GOUVERNEMENT					DONNÉES FINANCIÈRES				
	CAPITAL-ACTIONS	PRÊTS & AVANCES	PLACEMENTS DU GOUVERNEMENT	EXCÉDENTS (DÉFICITS) ACCUMULÉS	AVOIR DU GOUVERNEMENT	ACTIF TOTAL	DETTES À LONG TERME	REVENU TOTAL	BÉNÉFICE NET	EMPRUNTS GARANTIS
	(1)	(2)	(3 = 1 + 2)	(4)[a]	(5 = 3 + 4)	(6)[a]	(7)[a]	(8)[a]	(9)[a]	(10)
Hydro-Québec[b]	4 374 109	-	4 374 109	2 136 541	6 510 650	27 129 000	18 326 000	4 173 000	301 000	19 873 434
Loto-Québec	170	-	170	41 930	42 100	90 545	-	741 102	252 919	-
RSQ	36 000	-	36 000	(20 839)	15 161	77 736	28 900	46 047	(11 331)	-
SAQ	30 000	-	30 000	68	30 068	171 779	-	882 911	340 455	-
Sidbec[b]	582 000	70 835	652 835	(836 209)	(183 374)	529 234	342 986	494 747	(445 716)[c]	578 883
SGF[b]	274 434	15 000	289 434	64 985	354 419	1 159 874	362 030	779 297	20 177	30 074
SNA	94 769	1 825	96 594	(136 506)	(39 912)	255 604	56 785	115 711	(109 555)[d]	23 500
SOQUEM	110 600	-	110 600	41 992	152 592	271 860	72 283	80 612	(7 269)	-
SOQUIP	203 900	-	203 900	10 750	214 650	436 735	178 102	30 065	7 582	-
Rexfor	59 250	20 180	79 430	9 989	89 419	158 282	26 121	132 031	525	-
SQT[b]	42 108	125	42 233	(35 524)	6 709	143 579	73 793	100 713	(6 460)	18 000
Madelipêche[b]	5 175	7 878	13 053	(3 511)	9 542	19 871	7 208	11 200	(815)	1 491
SDBJ[b]	60 000	-	60 000	(59 280)	720	16 145	338	3 253	(23 733)	12 600
SÉPAQ[e]	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SOQUIA	51 800	300	52 100	3 204	55 304	58 137	-	7 925	1 753	-
TOTAL	5 924 315	116 143	6 040 458	1 217 590	7 258 048	30 518 381	19 474 546	7 598 615	319 532	20 537 982

a. Pour l'exercice se terminant le plus près du 31 mars 1985
b. Au 31 décembre 1984
c. Incluant une perte extraordinaire de 343,3 millions de dollars reliée à la fermeture de SNI
d. Incluant une provision de 75,6 millions de dollars
e. Au 31 mars 1985, la SÉPAQ n'avait pas encore complété sa première année financière

SOURCE: États financiers des sociétés d'État et comptes publics du gouvernement du Québec 1984-1985, Volume I

Annexe 3

ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC AU 31 MARS 1988

(en milliers de dollars)

SOCIÉTÉS D'ÉTAT	AVOIR DU GOUVERNEMENT					DONNÉES FINANCIÈRES				
	CAPITAL-ACTIONS	PRÊTS & AVANCES	PLACEMENTS DU GOUVERNEMENT	EXCÉDENTS (DÉFICITS) ACCUMULÉS	AVOIR DU GOUVERNEMENT	ACTIF TOTAL	DETTES À LONG TERME	REVENU TOTAL	BÉNÉFICE NET	EMPRUNTS GARANTIS
	(1)	(2)	(3 = 1 + 2)	(4)[a]	(5 = 3 + 4)	(6)[a]	(7)[a]	(8)[a]	(9)[a]	(10)[a]
Hydro-Québec[b]	4 374 109	-	4 374 109	3 157 000	7 531 109	31 659 000	21 750 000[c]	5 095 000	508 000	21 984 000
Loto-Québec	170	-	170	11 026	11 196	68 784	-	1 036 491	380 050	-
SAQ	30 000	-	30 000	633	30 633	212 454	-	1 007 655	370 078	-
Sidbec[b]	564 334	72 705	637 039	(760 729)	(123 690)	554 635	512 239	569 529	7 574	484 294
SGF[b]	347 500	-	347 500	322 248	669 748	1 140 405	212 500	492 725	193 966	283 000
SNA	158 369	1 825	160 194	(298 848)	(138 654)	93 373	206 983	6 353	(20 798)	194 000
SOQUEM	110 600	-	110 600	(3 040)	107 560	123 514	-	40 022	6 901	-
SOQUIP	213 900	-	213 900	(81 100)	132 800	166 212	25 201	46 486	(38 894)	-
Rexfor	107 500	14 780	122 280	22 670	144 950	212 677	37 525	157 899	15 595	-
SQT[b]	43 680	-	43 680	(45 175)	(1 495)	10 161	-	380	(1 333)	4 500
SIQ	80 001	139 985	219 986	9 925	229 911	890 952	477 501	347 521	8 685	449 000
SÉPAQ	28 288	-	28 288	(2 214)	26 074	41 022	10 041	19 019	(1 077)	-
SOQUIA[d]	55 800	152	55 952	20 664	76 616	87 207	-	15 275	14 517	-
TOTAL	6 114 251	229 447	6 343 698	2 353 060	8 696 758	35 260 396	23 231 990	8 834 355	1 443 264	23 398 794

a. Pour l'exercice se terminant le plus près du 31 mars 1988
b. Au 31 décembre 1987
c. Incluant une provision de 552 millions de dollars
d. Au 31 mai 1987

SOURCE: États financiers des sociétés d'État et comptes publics du gouvernement du Québec 1987-1988, Volume 1

Annexe 4

VALEUR DES TRANSACTIONS DE PRIVATISATION

(en millions de dollars)

OPÉRATIONS	VALEURS OBTENUES	PAIEMENTS COMPTANTS ET CAPITAL-ACTIONS	DETTES ASSUMÉES PAR ACHETEUR	SOLDE DU PRIX DE VENTE	
				$	CONDITIONS SPÉCIFIQUES
RSQ	43,2	3,2	-	40,0	Débenture échéant le 1er septembre 1999 et portant intéret au taux de 8,5% l'an, payable trimestriellement
SOQUEM:					
- Cambior Inc.	180,0	100,0 70,0[a]	10,0	-	
- La société minière Louvem Inc.	8,4	2,8	-	5,6	Débenture échéant le 1er novembre 1988 et portant intérêt au taux préférentiel, payable trimestriellement
- Mines Seleine Inc.	35,0	35,0	-	-	
SQT - Québecair	73,8	8,6	65,2	-	
SGF - Donohue Inc.	320,0	320,0	-	-	
SOQUIP-Alberta	196,5	148,8 40,0[b]	7,7	-	
SOQUIA:					
- Provigo Inc.	48,4	48,4	-	-	
- J.E. Landry Inc.	3,3	2,9	0,4	-	
- Pêches Nordiques Inc.	7,0	2,5	4,5	-	La dette assumée est due à SOQUIA en 1992 et porte intérêt au taux de 10,5% l'an, payable annuellement
- Société des pêches Newport Inc.	3,5	2,0	-	1,5	Débenture échéant en 1998 et portant intérêt au taux de 11% l'an, payable mensuellement
MADELIPÊCHE INC.	16,1	1,1	15,0	-	

Annexe 4 (Suite)

VALEUR DES TRANSACTIONS DE PRIVATISATION

(en millions de dollars)

OPÉRATIONS	VALEURS OBTENUES	PAIEMENTS COMPTANTS ET CAPITAL-ACTIONS	DETTES ASSUMÉES PAR ACHETEUR	SOLDE DU PRIX DE VENTE	
				$	CONDITIONS SPÉCIFIQUES
CRUSTACÉS-DES-ILES INC.	4,6	0,3	1,5	2,8	Débenture échéant en 2006 ne portant pas intérêt
GRANDE-ENTRÉE	0,5	0,2	-	0,3	Débenture échéant en 1997 et portant intérêt au taux de 8% l'an, payable annuellement
SNA:					
- Distex-SNA Inc.	5,7	3,2	2,5	-	
- Lupel-SNA Inc.	5,6	5,6	-	-	
- Filaq-SNA Inc.	0,3	0,02	0,21	0,07	Débenture portant intérêt au taux préférentiel et remboursable par versement annuel égal à 15% des fonds autogénérés
- Industries 3-R Inc.	0,2	0,02	0,11	0,07	Débenture portant intérêt au taux préférentiel et remboursable par versement annuel égal à 15% des fonds autogénérés
REXFOR:					
- Papiers Cascades (Cabano) Inc.	11,0	8,5	-	2,5	Le solde fut payé le 31 décembre 1987
- Panofor Inc.	14,0	14,0	-	-	
- Scierie des Outardes Enr.	20,0	6,5	9,0	4,5	
TOTAL	997,1	823,64	116,12	57,34	

a. SOQUEM a reçu 7 millions d'actions ordinaires de Cambior Inc. émises au prix de 10,00 $ chacune.
b. SOQUIP a reçu 8 millions d'actions ordinaires de Sceptre Resources Ltd. au prix de 5,00 $ chacune.

Annexe 5

UTILISATION DES SOMMES OU VALEURS RECUES ET A RECEVOIR

(en millions de dollars)

OPÉRATIONS	SOMMES REÇUES OU A RECEVOIR	PORTEFEUILLE ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ	INVESTISSEMENTS DANS LA SOCIÉTÉ	VERSEMENT AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU	PAIEMENTS DE DETTES ET FRAIS	INTÉRÊTS DES MINORITAIRES	DÉTAILS
RSQ	43,2	-	-	-	43,2	-	Paiement partiel des dettes encourues par la RSQ qui se soldaient à 51,6 M $.
SOQUEM:							
- Cambior Inc.	170,0	70,0	4,0	-	96,0	-	Paiement des dettes encourues par SOQUEM dans le développement et l'exploitation de Mines Seleine Inc.
- Société minière Louvem Inc.	8,4	-	8,4	-	-	-	
- Mines Seleine Inc.	35,0	-	-	25,6	9,4	-	Paiement des dettes courantes de Seleine. Le versement au fonds consolidé du revenu nécessitera une intervention législative.
SQT - Québecair	8,6	-	-	-	8,6	-	Paiement partiel des dettes encourues par la SQT.
SGF - Donohue Inc.	320,0	-	100,2	35,6	39,9	144,3	La SGF a remboursé l'avance de 15,6 M $ du gouvernement et versé un dividende de 20,0 M $. Les dettes ont été remboursées par Dofor Inc.
SOQUIP-Alberta	188,8	40,0	-	-	148,8	-	SOQUIP a remboursé les dettes encourues pour l'acquisition des éléments d'actif de Sundance.
SOQUIA:							
- Provigo Inc.	48,4	-	11,4	37,0	-	-	SOQUIA a versé un dividende de 37,0 M $ au gouvernement.
- J.E. Landry Inc.	2,9	-	2,9	-	-	-	
- Pêches Nordiques Inc.	2,5	-	2,5	-	-	-	
- Soc. des pêches de Newport Inc.	3,5	-	3,5	-	-	-	

Annexe 5 (Suite)

UTILISATION DES SOMMES OU VALEURS RECUES ET A RECEVOIR

(en millions de dollars)

OPÉRATIONS	SOMMES REÇUES OU À RECEVOIR	PORTEFEUILLE ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ	INVESTISSEMENTS DANS LA SOCIÉTÉ	VERSEMENT AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU	PAIEMENTS DE DETTES ET FRAIS	INTÉRÊTS DES MINORITAIRES	DÉTAILS
MADELIPÊCHE INC.	1,1	-	-	1,1	-	-	Les actions de Madelipêche Inc. étaient détenues par le gouvernement.
CRUSTACÉS-DES-ILES INC.	3,1	-	-	3,1	-	-	Les actions de Crustacés-des-Iles Inc. étaient détenues par le gouvernement.
GRANDE-ENTRÉE	0,5	-	-	0,5	-	-	Les éléments d'actif étaient la propriété du gouvernement.
SNA:							
- Distex-SNA Inc.	3,2	-	3,2	-	-	-	
- Lupel-SNA Inc.	5,6	-	5,6	-	-	-	
- Filaq-SNA Inc.	0,09	-	0,09	-	-	-	
- Industries 3-R Inc.	0,09	-	0,09	-	-	-	
REXFOR							
- Papiers Cascades (Cabano) Inc.	11,0	-	11,0	-	-	-	
- Panofor Inc.	14,0	-	14,0	-	-	-	Les sommes reçues sont demeurées dans FORPAN Inc. société détenue par Rexfor et Uniboard du Canada Inc.
- Scierie des Outardes Enr.	11,0	-	11,0	-	-	-	
TOTAL	880,98	110,0	177,88	102,9	345,9	144,3	

Annexe 6

INVESTISSEMENTS DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

(en millions de dollars)

	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986*	1987*
HYDRO-QUÉBEC	1 942	2 563	2 798	2 576	2 627	2 525	2 203	1 785	1 493	1 492	1 928
- Variation annuelle en pourcentage	(53,2)	(32,0)	(9,2)	(-7,9)	(2,0)	(-3,9)	(-12,8)	(-19,0)	(-16,4)	(-0,1)	(29,2)
- En pourcentage du produit intérieur brut	(3,72)	(4,41)	(4,31)	(3,57)	(3,22)	(2,93)	(2,39)	(1,77)	(1,37)	(1,25)	(1,48)
AUTRES SOCIÉTÉS D'ÉTAT	439	83	108	144	186	402	382	418	257	230	295
- Variation annuelle en pourcentage	(-26,2)	(-81,1)	(30,1)	(33,3)	(29,2)	(116,1)	(-5,0)	(9,4)	(-38,5)	(-10,5)	(28,3)
- En pourcentage du produit intérieur brut	(0,84)	(0,14)	(0,17)	(0,20)	(0,23)	(0,47)	(0,41)	(0,41)	(0,24)	(0,19)	(0,23)
TOTAL	2 381	2 646	2 906	2 720	2 813	2 927	2 585	2 203	1 750	1 722	2 223
- Variation annuelle en pourcentage	(27,9)	(11,1)	(9,8)	(-6,4)	(3,4)	(4,1)	(-11,7)	(-14,8)	(-20,6)	(-1,6)	(29,1)
- En pourcentage du produit intérieur brut	(4,56)	(4,55)	(4,48)	(3,77)	(3,45)	(3,40)	(2,80)	(2,18)	(1,61)	(1,44)	(1,71)

* Dépenses réelles provisoires en 1986 et prévisions révisées à la mi-année en 1987

SOURCE: Bureau de la Statistique du Québec, Investissements privés et publics au Québec, 1976-1978 à 1985-1987